



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Dossiers stratégiques
Budget primitif provisoire 2026
Extrapolation des budgets prévisionnels 2027 et 2028



Commission finances et bureau syndical du 4 février 2026
Comité syndical du 11 février 2026

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 13/02/2026



ID : 027-252703863-20260211-2026_011-DE

1	PRÉAMBULE.....	3
1.1	LES INSTALLATIONS DU PRECOVAL.....	5
1.2	EVOLUTION DU PERIMETRE.....	5
1.3	MISSIONS REALISEES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN 2026.....	6
1.4	MISSIONS MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE COLLECTE, SUR L'IBTN, LA CCLPA, LA CCRS ET LA CCPAVR	6
1.5	PROGRAMME D' ACTIONS VISANT A REDUIRE LA PRODUCTION D'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	7
1.5.1	<i>Déploiement de la tarification incitative</i>	7
1.5.2	<i>Déploiement de la Redevance spéciale pour les gros producteurs.</i>	8
1.5.3	<i>Fréquence de collecte des ordures ménagères.....</i>	9
1.5.4	<i>Ordures ménagères en apport volontaire.....</i>	9
1.5.5	<i>Collecte et valorisation des déchets alimentaires.....</i>	10
1.5.6	<i>Evolution de la production d'ordures ménagères.....</i>	12
1.5.7	<i>Evolution du coût de traitement des ordures ménagères.....</i>	14
1.5.8	<i>Evolution du coût de traitement des refus de tri</i>	16
1.6	PLAN DE COMMUNICATION	16
2	SUIVI DES QUANTITÉS DE DÉCHETS.....	19
3	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	20
3.1	CHAPITRE 011 – LES CHARGES A CARACTERE GENERAL	20
3.2	CHAPITRE 012 – LES CHARGES DE PERSONNEL	22
3.3	CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22
3.4	CHAPITRE 67. CHARGES EXCEPTIONNELLES	23
4	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24
4.1	CHAPITRE 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	24
4.2	CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINES ET VENTES DIVERSES.....	24
4.2.1	<i>Facturation des professionnels</i>	25
4.2.2	<i>Produit des services</i>	25
4.2.3	<i>Vente des produits recyclables :</i>	26
4.2.4	<i>Ventes générées par les boutiques du chantier d'insertion</i>	27
4.3	CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	27
4.3.1	<i>Contributions des collectivités 2025</i>	27
4.3.2	<i>Les contributions des collectivités 2026.....</i>	28
4.3.3	<i>Chapitre 74. Dotations, subventions et droits d'entrée</i>	31
4.4	CHAPITRE 75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE.....	32
4.5	CHAPITRE 77. PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	33
5	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	34
5.1	LA GESTION DE LA DETTE	34
5.1.1	<i>L'extinction de la dette</i>	34
5.1.2	<i>Répartition par prêteurs</i>	35
5.1.3	<i>Le remboursement de la dette.....</i>	36
5.2	CHAPITRE 20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	39
5.3	CHAPITRE 21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	39
5.4	CHAPITRE 23. OPERATIONS D'EQUIPEMENTS EN COURS	41
5.5	CHAPITRE 26. PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	42
5.6	CHAPITRE 27. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	42
6	RECETTES D'INVESTISSEMENT	43
6.1	CHAPITRE 13. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	43
6.2	CHAPITRE 10 – 10222-FCTVA.....	43
6.3	CHAPITRE 024. PRODUITS DE CESSION	44
7	SUIVI FINANCIER DU CHANTIER D'INSERTION.....	45
8	UNE ÉVOLUTION RÉTROSPECTIVE-PROSPECTIVE 2022-2028	46
8.1	LES RESULTATS D'EXERCICES	46
8.2	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	47

8.3	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	48
8.4	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	49
8.5	RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	50
8.6	ANALYSE DES CHARGES ET PRODUITS : PAS D'EFFET CISEAU CONSTATE	51
8.7	LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	52
8.8	LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT	54

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 027-252703863-20260211-2026_011-DE

1 PRÉAMBULE

Le **PRÉCOVAL**, anciennement SDOMODE, est l'établissement public en charge de la **prévention**, de la **collecte** et de la **valorisation** des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'Ouest de l'Eure (27 – Normandie). Il assure une mission essentielle de service public en garantissant la continuité de la gestion des déchets, la maîtrise des coûts pour les collectivités adhérentes et la mise en œuvre d'une stratégie territoriale cohérente face aux enjeux environnementaux et réglementaires.

Le SDOMODE a été créé pour assurer le traitement des déchets, incluant les missions suivantes : Exploitation du CETRAVAL, du centre de tri, des plateformes multifilières, des quais de transfert, prévention des déchets, ramassage des points d'apport volontaire et gestion des bas de quais de déchèteries.

Les statuts du syndicat ont ensuite progressivement évolué, afin d'intégrer les missions suivantes dans ses statuts :

Activités réalisées par le SDOMODE	Intégration aux statuts du SDOMODE / Précoval
Gestion des hauts de quais de déchèteries	2017
Exploitation de la Ressourcerie	2020
Gestion du parc de points d'apport volontaire	2021
Collecte des papiers de bureaux et archives	2023
Collecte des déchets alimentaires	2024
Compétence collecte	2025

Le syndicat intervient en partenariat avec les intercommunalités membres, en mutualisant les **moyens techniques, financiers et humains** nécessaires à une gestion performante et durable des déchets.

Il exerce, aujourd'hui, sa compétence sur un territoire regroupant **164 106 habitants** et **209 communes**. Ce périmètre correspond à l'adhésion de **cinq intercommunalités (EPCI)** :

- Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) ;
- Communauté de Communes Roumois Seine (CCRS) ;
- Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle (CCPAVR) ;
- Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge (LPA) ;
- Communauté de Communes Honfleur–Beuzeville (CCPHB).





Ces cinq EPCI constituent le socle territorial du syndicat, avec des modalités d'adhésion différenciées selon les compétences transférées (collecte, traitement ou ensemble du service).

Le PRÉCOVAL inscrit son action dans le cadre des orientations nationales et européennes, notamment :

- La loi **AGEC** et ses objectifs de réduction des déchets et de développement du réemploi ;
- L'obligation de **tri à la source des biodéchets** ;
- La montée en puissance des filières **REP** ;
- Les exigences croissantes en matière de **valorisation matière et énergétique**.

Ces évolutions imposent une adaptation continue des équipements, des pratiques de collecte et des dispositifs d'accompagnement des usagers.

Le syndicat assure les missions principales :

- La **collecte** et le **traitement** des déchets ménagers et assimilés ;
- La **gestion des déchèteries** et l'optimisation de leurs performances ;
- La **valorisation** des flux (recyclage, compostage, valorisation énergétique) ;
- La **prévention** et la sensibilisation des habitants à la réduction des déchets ;
- L'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de solutions innovantes (biodéchets, tarification incitative, optimisation des tournées, etc.).

Il fait face à plusieurs défis structurants :

- **Maîtriser les coûts** dans un contexte d'augmentation des charges (énergie, traitement, filières REP) ;
- **Adapter les infrastructures** aux nouvelles obligations réglementaires, notamment pour les biodéchets ;
- **Renforcer la performance de tri** et réduire les tonnages résiduels ;
- **Moderniser les équipements** et améliorer les conditions d'accueil en déchèterie ;
- **Accompagner les usagers** vers des pratiques plus vertueuses.

Les orientations budgétaires à venir devront permettre de sécuriser les investissements nécessaires tout en préservant l'équilibre financier du service.

1.1 Les installations du Précoval

Le PRÉCOVAL exploite les sites suivants pour l'ensemble de ses adhérents :

- **16 déchèteries** accueillant les particuliers (12 accueillent les clients professionnels) ;
- **600 points d'apport volontaire** ;
- **Centre de stockage** à Malleville-sur-le-Bec (comprenant notamment une unité de déconditionnement et hygiénisation de biodéchets – régie directe) ;
- **Centre de tri fibreux** à Pont-Audemer (apport volontaire fibreux, papiers de bureaux, archives confidentielles, conditionnement gros cartons et polystyrène) ;
- **2 plateformes multi-filières** à Beaumontel et Martainville ;
- **3 quais de transfert** à Bernay, Pont-Audemer et Malleville-sur-le-Bec ;
- **1 Ressourcerie** à Menneval (chantier d'insertion en régie directe depuis le 01/11/24) ;
- Textiles : **1 centre de tri et une ressourcerie spécialisée** à Pont-Audemer (chantier d'insertion en régie directe à compter du 01/01/25).



1.2 Evolution du périmètre

La population prise en compte dans les statuts du PRÉCOVAL, notamment pour l'application des contributions, est celle de l'INSEE.

Notons que la population applicable au 1^{er} janvier 2026 est la population du 1^{er} janvier 2023 authentifiée par le décret n° 2025-1362 du 26 décembre 2025.

Pour rappel, le Précoval poursuit son partenariat avec Seine Eure Agglomération et la CC du Pays du Neubourg pour le traitement d'une partie de leurs déchets de déchèterie en 2026, pour des populations respectives suivantes : 3 344 et 3 580 habitants.

Les populations de références pour chacune de nos collectivités adhérentes sont les suivantes :

EPCI	Nb de communes	Population Totale			Compétence obligatoire « traitement »	Compétence optionnelle « collecte »
		2025	2026	Evolution 2025 /2026	Population 2026	Population 2026
Intercom Bernay Terres de Normandie	75	55 636	55 395	-0,43%	55 395	55 395
CC Lieuvin Pays d'Auge	51	20 664	20 685	0,10%	20 685	20 685
CC Pays de Honfleur Beuzeville	11	11 805	11 823	0,15%	11 823	
CC Pont-Audemer Val de Risle	32	33 489	33 534	0,13%	33 534	33 534
CC Roumois Seine	40	42 582	42 669	0,20%	42 669	42 669
TOTAL	209	164 176	164 106	-0,04%	164 106	152 283

Insee 2022 Insee 2023

La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle confie la compétence « collecte » le 1^{er} janvier 2026. Le transfert de compétence implique également la reprise, par le Précoval, de la régie de collecte jusqu'alors assurée par la CCPAVR.

La Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville adhère au syndicat de traitement (11 823 hab.) de son secteur eurois, qui intègre notamment la déchèterie L'EPCI, partagé entre les départements de l'Eure et du Calvados pour la gestion de actions de communication et de prévention soient confiées au Précoval pour le secteur eurois.

1.3 Missions réalisées sur l'ensemble du territoire en 2026

En 2026, les missions suivantes sont assurées pour les cinq adhérents du Précoval, dans le cadre de la compétence « traitement » des déchets, à laquelle est associé leur transfert :

- **Ensemble des filières de tri, traitement, recyclage et valorisation matière** (ordures ménagères, collectes sélectives, tous les flux issus des déchèteries) ;
- **Haut (accueil) et bas de quais (évacuation des flux) des déchèteries** ;
- Acquisition, entretien, maintenance et renouvellement des **points d'apport volontaire**. Vidage des colonnes et transfert vers les sites de tri et de valorisation. L'ensemble des flux valorisables ramassés en apport volontaire est concerné : verre, fibreux (papiers et cartonnets), tri sélectif (emballages hors fibreux), ordures ménagères et restes alimentaires (biodéchets) ;

Exemple de mise en place d'un point d'apport volontaire complet, intégrant les derniers investissements de colonnes d'apport volontaire d'emballages non fibreux, d'ordures ménagères (colonne à badge), de verre, de restes alimentaires et de papiers cartons.



- **Etudes et recherche de développement d'activités, visant à réduire la production de déchets ultimes et à optimiser les filières de valorisation** ;
- **Actions de prévention, de communication et animations**, visant à réduire la production de déchets et à améliorer le tri, ainsi que les différentes formes de valorisation : réemploi, compostage individuel et partagé, recyclage, etc.

1.4 Missions mises en place dans le cadre de la compétence collecte, sur l'IBTN, la CCLPA, la CCRS et la CCPAVR

Par ailleurs, dans le cadre de la compétence optionnelle « collecte », le Précoval propose depuis 2025 les services complémentaires suivants à l'Intercom Bernay Terres de Normandie, à la Communauté de Communes Roumois Seine, ainsi qu'à la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge.

Ces services sont mis en place pour la CC Pont-Audemer-Val de Risle en 2026. Ils ne sont en revanche pas proposés par le Précoval sur le territoire de la CC Pays de Honfleur Beuzeville.

- **Collectes en porte à porte**, pour l'ensemble des flux : ordures ménagères, papiers de bureau et archives (administrations et entreprises), objets des déchets alimentaires des gros producteurs (publics et privés) ;
- **Mise en œuvre de la tarification incitative**. Fourniture des contenants, identification du nombre de levées par bac, préparation de la facturation de la TEOMI ;
- **Marchés hebdomadaires « zéro déchet »** (tri et collecte de l'ensemble des gisements de déchets générés par les commerçants + stand de sensibilisation et de communication à l'attention des clients du marché) : mise en place du service sur le marché de Bernay en 2025, Grand-Bourgtheroulde et Corneilles au 1^{er} trimestre 2026, Brionne et Pont-Audemer au second semestre 2026. *Programmation en cours pour les autres marchés* ;
- **Prévention des déchets générés par les gros producteurs** ;
- **Application d'une Redevance Spéciale** pour les gros producteurs de déchets, complémentaire à la facturation de la TEOMI (démarrage en avril 2024 sur l'IBTN et la CCRS, 1^{er} janvier 2026 pour la CCLPA comme pour la CCPAVR - hors Pont-Audemer/2027 ;
- **Brigade verte**, dans le cadre du transfert du pouvoir de police spéciale « déchets » au Précoval : ramassage des dépôts sauvages et facturation des frais de nettoyage, collecte et traitement au contrevenant (3 agents Précoval en cours d'assermentation) ;
- Toutes les questions relatives à la gestion des déchets sont dorénavant adressées à un numéro de téléphone unique : 02 32 43 14 75.

1.5 Programme d'actions visant à réduire la production d'ordures ménagères résiduelles

1.5.1 Déploiement de la tarification incitative

L'Intercom Bernay Terres de Normandie, la Communauté de Communes Roumois Seine, la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge et la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle ont voté en faveur de la mise en place d'une TEOMI.

La TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) est imposée aux propriétaires et remplace la TEOM. Elle est composée de :

- Une **part fixe**, assise sur le foncier à l'image de la TEOM ;
- Une **part variable** est calculée en fonction du volume du bac d'ordures ménagères et de son nombre de collectes dans l'année. Mise en place complémentaire de colonnes d'apport volontaire à badge : résidences secondaires, habitat collectif, etc.

Les sorties de bacs et/ou le nombre de badgeages de l'année N sont facturés en année N+1.

EPCI		Année à blanc	Comptabilisation de la part variable pour facturation en N+1	Facturation d'une TEOMI
Intercom Bernay Terres de Normandie		2024	2025	2026
CC Roumois Seine		2024	2025	2026
CC Lieuvin Pays d'Auge		2025	2026	2027
CC Pont-Audemer - Val de Risle	Ensemble du territoire, hors Pont-Audemer	2025	2026	2027
	Pont-Audemer	2026	2027	2028

En 2026, les habitants de la CCLPA et de la CCPAVR (hors Pont-Audemer) se verront donc, à nouveau, facturer une TEOM, mais les sorties de bacs d'ordures ménagères seront comptabilisées à compter du 1^{er} janvier 2026 et serviront à calculer la part variable de la TEOMI 2027. Les habitants de la CCRS et de l'IBTN se verront appliquer une TEOMI, lors de la réception de leur taxe foncière. La part variable correspondra aux sorties de bacs d'ordures ménagères de 2025.

TEOMI : vidéo : 027-252703863-20260211-2026_011-DE
questions et simulateur financier



1.5.2 Déploiement de la Redevance spéciale pour les gros producteurs.

La mise en place de la redevance spéciale pour les gros producteurs se fait conjointement à l'instauration de la tarification incitative.

Les modalités de facturation sont les suivantes : 2 centimes par litre jusqu'à 660 litres hebdomadaires ; 6 centimes par litre au-delà.

EPCI		Gros producteurs (hors Ets soins, et scolaires de second degré et administrations.	Etablissements de soins, collèges et lycées.	Mairies, salles des fêtes, cimetières, associations.
Intercom Bernay Terres de Normandie		Avril 2025	Janvier 2026	Janvier 2027
CC Roumois Seine		Avril 2025	Janvier 2026	Janvier 2027
CC Lieuvin Pays d'Auge		Janvier 2026	Janvier 2026	Janvier 2027
CC Pont-Audemer - Val de Risle	Ensemble du territoire, hors Pont-Audemer	Janvier 2026	Janvier 2026	Janvier 2027
	Pont-Audemer	Janvier 2027	Janvier 2027	Janvier 2027

1.5.3 Fréquence de collecte des ordures ménagères

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 13/02/2026



ID : 027-252703863-20260211-2026_011-DE

EPCI	Anciennes fréquences	Date du changement	Nouvelles fréquences	Commentaire
Intercom Bernay Terres de Normandie	C1, sauf C2 centre et collectif Bernay et Brionne	1 ^{er} juillet 2025	C0,5, sauf centre-ville de Bernay et de Brionne, collectifs et gros producteurs (C1). C2 pour certains gros producteurs et l'habitat collectif	Objectif 2026: réduction, voire suppression, des collectes en C2 en habitat collectif et chez les gros producteurs.
CC Roumois Seine	C1 (sauf C2 Routot)	1 ^{er} juillet 2025	C0,5, sauf collectifs et gros producteurs (C1)	
CC Lieuvin Pays d'Auge	C1 (hormis Corneilles, C2)	1 ^{er} février 2026	C0,5 (hormis Corneilles, C1)	
CC Pont-Audemer - Val de Risle	Territoire couvert par une collecte COVED	C1	1 ^{er} février 2026 C0,5 Sauf collectifs et gros producteurs (C1)	
	Territoire couvert par une collecte en régie directe, hors Pont-Audemer	C1	1 ^{er} septembre 2026 C0,5 Sauf collectifs et gros producteurs (C1)	
	Pont-Audemer	C2	1 ^{er} février 2027* C1	*date à étudier avec les élus concernés

C1 : une collecte par semaine ; C2 : deux collectes par semaine ; C0,5 : une collecte toutes les deux semaines

1.5.4 Ordures ménagères en apport volontaire

En complément de la collecte en porte à porte, un ramassage des ordures ménagères peut s'avérer pertinent, pour régler des points noirs de collecte (ex. impasse, suppression de marche arrière, etc.). Dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification incitative, ce service est également adapté aux résidences secondaires et aux foyers produisant très peu de déchets ultimes.

Deux systèmes :

- **Colonne à tambour**, aérienne, enterrée ou semi-enterrée, accessible par badge, d'un volume utile de 3,5 m3 environ, adaptée à 80 foyers environ. Ce dispositif est vidé par un camion ampliroll équipé d'une grue.
- **Abri-bac**, également équipé d'un tambour ouvrant par badge. Il intègre un bac 4 roues de 660 litres, collecté par une BOM (benne à ordures ménagères) assurant les tournées de porte à porte. Il est adapté à une quinzaine de foyers.

Le choix du **dispositif** mis en œuvre doit être en **adéquation avec le nombre de foyers concernés**. En effet, dans le cadre d'ordures ménagères, une collecte doit être réalisée, à minima, toutes les deux semaines, afin de répondre aux obligations sanitaires. Ainsi, une colonne d'ordures ménagères ne doit pas être installée si elle ne dessert pas suffisamment de foyers.

Un **travail d'optimisation du dispositif** est notamment prévu sur l'IBTN pour déplacer des colonnes aériennes et y installer des abri-bacs.

		COLONNE OM							
		Situation 01/01/26		Objectif 31/12/26		Situation 01/01/26		Objectif 31/12/26	
EPCI adhérents	POP. INSEE 2026	Nb contenants	Pop. desservie par contenant	Nb contenants	Pop. desservie par contenant	Nb contenants	Pop. desservie par contenant	Nb contenants	Pop. desservie par contenant
Intercom Bernay Terres de Normandie	55 395	119	466	80	692	5	11079	45	1231
CC Roumois Seine	42 669	18	2371	25	1707	11	3879	20	2133
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	11 823								
CC Lieuvin-Pays d'Auge	20 685	10	2069	20	1034	21	985	30	690
CC Pont- Audemer/Val de Risle	33 534	8	4192	40	838	16	2096	40	838
Total	164 106	155	1059	165	995	53	3096	135	1216

1.5.5 Collecte et valorisation des restes alimentaires

La Loi AGECE relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire complétée par le décret n°2021-855 du 30 juin 2021, cadre l'obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets :

- A compter du 1er janvier 2023, pour une production supérieure à 5 tonnes de biodéchets par an ;
- A compter du 1^{er} janvier 2024, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets.

Le dispositif déployé par le Précoval est le suivant :

Collecte, en régie directe et en apport volontaire, des restes alimentaires sur l'ensemble de son territoire.

- Abri-bacs intégrant une caisse palette de 600 litres ou 1 bac de 240 litres.

Collecte complémentaire en porte à porte des gros producteurs, facturée 1 centime/litre.

Déconditionnement et hygiénisation des restes alimentaires, en régie directe, au Cetraval.

Vente de la pulpe auprès de méthaniseurs agricoles agréés.

- 1 partenariat en cours : Duclos à Capelle-Les Grands. Discussions avec deux autres méthaniseurs.



Trions les restes alimentaires avec Précoval

1.5.5.1 Dotation des EPCI adhérents en points d'apport volontaire d

		Restes alimentaires			
		Situation 01/01/26		Objectif 31/12/26	
EPCI adhérents	POPULATION INSEE 2026	Nombre de contenants	Population desservie par contenant	Nombre de contenants	Population desservie par contenant
Intercom Bernay Terres de Normandie	55 395	190	292	200	277
CC Roumois Seine	42 669	112	381	127	336
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	11 823	7	1689	30	394
CC Lieuvin-Pays d'Auge	20 685	55	376	70	296
CC Pont-Audemer/Val de Risle	33 534	53	633	110	305
Total	164 106	417	394	537	306

➤ Remarque : l'objectif est estimé à partir des échanges réalisés avec les mairies et les EPCI adhérents. Cet objectif est ainsi indicatif.

1.5.5.2 Suivi des quantités collectées

EPCI	2025		Objectif 2026		Objectif 2027		Objectif 2028	
	tonnage	ratio kg/an/hab.	tonnage	ratio kg/an/hab.	tonnage	ratio kg/an/hab.	tonnage	ratio kg/an/hab.
Intercom Bernay Terres de Normandie	743,18 t	13,36	1 107,90 t	20,00	1 213,39 t	22,00	1 317,91 t	24,00
CC Roumois Seine	353,01 t	8,29	640,04 t	15,00	855,12 t	20,00	942,55 t	22,00
CC Lieuvin-Pays d'Auge	180,27 t	8,72	310,28 t	15,00	414,12 t	20,00	455,99 t	22,00
CC Pont-Audemer Val de Risle	127,77 t	3,82	335,34 t	10,00	503,69 t	15,00	672,48 t	20,00
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	6,06 t	0,51	35,47 t	3,00	47,36 t	4,00	59,30 t	5,00
total	1 410,29 t	8,59	2 429,02 t	14,80	3 033,68 t	18,49	3 448,23 t	21,03

➤ Rappel : objectif de collecte de 27kg/an/hab, à l'issue de la montée en puissance, dans le cadre de la création du projet.

1.5.6 Evolution de la production d’ordures ménagères

Les tableaux suivants présentent l’évolution de la production d’ordures ménagères depuis 2021, ainsi que les objectifs de 2026 à 2028 :

EPCI adhérent	2021		2022				2023						2024					
	Tonnage	ratio kg/an/hab	tonnage	ratio kg/an/hab	Diminution des ordures ménagères par rapport à 2021		tonnage	ratio kg/an/hab	Diminution des ordures ménagères				tonnage	ratio kg/an/hab	Diminution des ordures ménagères			
					par rapport à l'année n-1				par rapport à l'année 2021		par rapport à l'année n-1				par rapport à l'année 2021			
					tonnage	%			tonnage	%	tonnage	%			tonnage	%		
Intercom Bernay Terres de Normandie	14 021t	250	12 639t	225	-1 382t	-10%	11 321t	203	-1 319t	-10%	-2 701t	-19%	10 237t	184	-1 084t	-10%	-3 784t	-27%
CC Roumois Seine	8 997t	215	8 678t	208	-319t	-4%	8 134t	193	-544t	-6%	-863t	-10%	7 558t	178	-576t	-7%	-1 439t	-16%
CC Lieuvin-Pays d'Auge	4 822t	232	4 706t	226	-116t	-2%	4 603t	222	-103t	-2%	-219t	-5%	4 263t	206	-340t	-7%	-560t	-12%
CC Pont-Audemer Val de Risle	8 062t	240	8 167t	243	104t	1%	7 888t	236	-278t	-3%	-174t	-2%	7 641t	229	-247t	-3%	-421t	-5%
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	3 230t	276	3 102t	265	-128t	-4%	3 068t	261	-34t	-1%	-162t	-5%	2 921t	248	-146t	-5%	-309t	-10%
total	39 132t	238t	37 292t	227	-1 840t	-5%	35 013t	214	-2 279t	-6%	-4 119t	-11%	32 620t	199	-2 393t	-7%	-6 513t	-17%

EPCI adhérent	BP 2025						CFU 2025					
	tonnage	ratio kg/an/hab	Diminution des ordures ménagères				tonnage	ratio kg/an/hab	Diminution des ordures ménagères			
			par rapport à l'année n-1		par rapport à l'année 2021				par rapport à l'année n-1		par rapport à l'année 2021	
			tonnage	%	tonnage	%			tonnage	%	tonnage	%
Intercom Bernay Terres de Normandie	9 031t	162	-1 206t	-11,8%	-4 990t	-35,6%	8 003t	144	-2 234t	-21,8%	-6 018t	-42,9%
CC Roumois Seine	6 751t	159	-807t	-10,7%	-2 246t	-25,0%	6 097t	143	-1 461t	-19,3%	-2 900t	-32,2%
CC Lieuvin-Pays d'Auge	3 844t	186	-419t	-9,8%	-978t	-20,3%	3 449t	167	-814t	-19,1%	-1 373t	-28,5%
CC Pont-Audemer Val de Risle	7 022t	210	-619t	-8,1%	-1 040t	-12,9%	6 738t	201	-903t	-11,8%	-1 324t	-16,4%
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	2 898t	246	-23t	-0,8%	-331t	-10,3%	2 891t	245	-30t	-1,0%	-339t	-10,5%
total	29 546t	180	-3 073t	-9,4%	-9 586t	-24,5%	27 178t	166	-5 442t	-16,7%	-11 954t	-30,5%

EPCI adhérent	2026						2027						2028					
	tonnage	ratio kg/an/hab	Diminution des ordures ménagères				tonnage	ratio kg/an/hab	Diminution des ordures ménagères				tonnage	ratio kg/an/hab	Diminution des ordures ménagères			
			par rapport à l'année n-1		par rapport à l'année 2021				par rapport à l'année n-1		par rapport à l'année 2021				par rapport à l'année n- 1		par rapport à l'année 2021	
			tonnage	%	tonnage	%			tonnage	%	tonnage	%			tonnage	%	tonnage	%
Intercom Bernay Terres de Normandie	7 091t	128	-912t	-11,4%	-6 930t	-49,4%	6 343t	115	-748t	-10,5%	-7 678t	-54,8%	6 040t	110	-302t	-4,8%	-7 981t	-56,9%
CC Roumois Seine	5 462t	128	-635t	-10,4%	-3 536t	-39,3%	4 917t	115	-545t	-10,0%	-4 080t	-45,4%	4 713t	110	-204t	-4,2%	-4 285t	-47,6%
CC Lieuvin-Pays d'Auge	2 979t	144	-470t	-13,6%	-1 843t	-38,2%	2 650t	128	-328t	-11,0%	-2 172t	-45,0%	2 384t	115	-267t	-10,1%	-2 438t	-50,6%
CC Pont-Audemer Val de Risle	5 701t	170	-1 037t	-15,4%	-2 361t	-29,3%	4 835t	144	-865t	-15,2%	-3 227t	-40,0%	4 304t	128	-532t	-11,0%	-3 758t	-46,6%
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	2 838t	240	-53t	-1,8%	-392t	-12,1%	2 806t	237	-31t	-1,1%	-423t	-13,1%	2 775t	234	-31t	-1,1%	-455t	-14,1%
total	24 069t	147	-3 109t	-11,4%	-15 063t	-38,5%	21 552t	131	-2 517t	-10,5%	-17 581t	-44,9%	20 216t	123	-1 336t	-6,2%	-18 917t	-48,3%

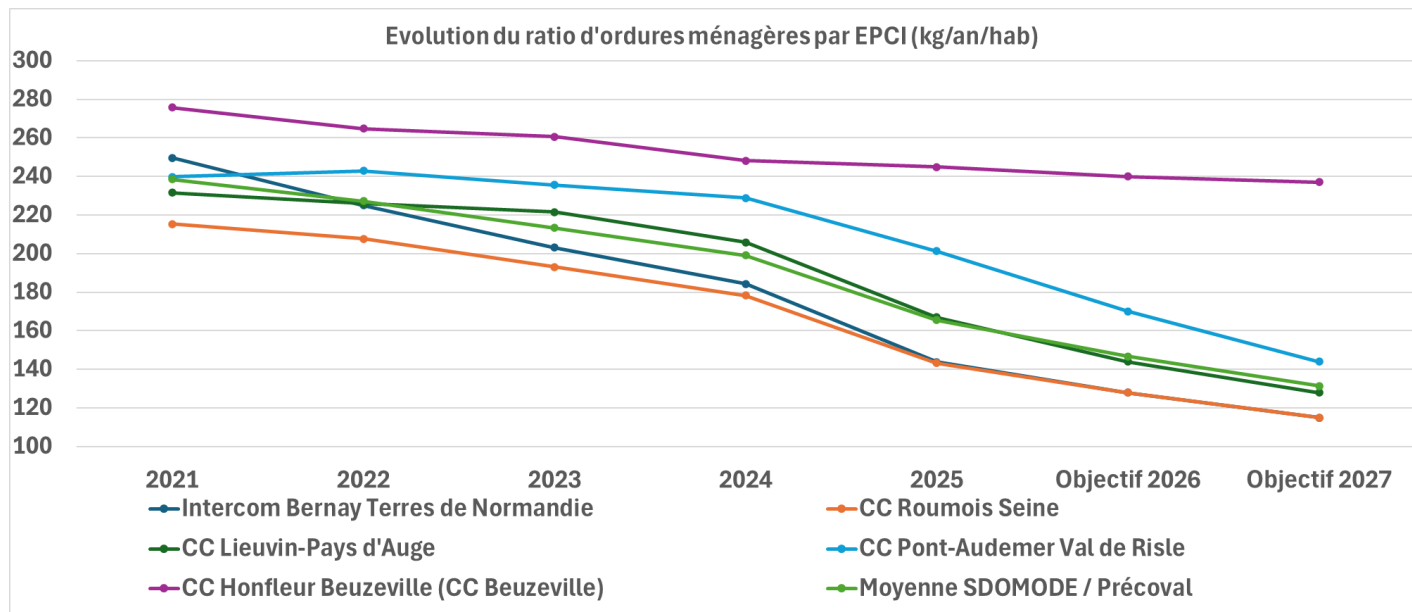
Ce tableau et le graphique suivant résument l'évolution du ratio d'ordures ménagères du Précoval.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le 13/02/2026



ID : 027-252703863-20260211-2026_011-DE

EPCI	2021	2022	2023	2024	2025	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028
Intercom Bernay Terres de Normandie	250	225	203	184	144	128	115	110
CC Roumois Seine	215	208	193	178	143	128	115	110
CC Lieuvin-Pays d'Auge	232	226	222	206	167	144	128	115
CC Pont-Audemer Val de Risle	240	243	236	229	201	170	144	128
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	276	265	261	248	245	240	237	234
Moyenne SDOMODE / Précoval	238	227	213	199	166	147	131	123



1.5.7 Evolution du coût de traitement des ordures ménagères

Au 1^{er} janvier 2026, la capacité résiduelle du CETRAVAL en stockage en classe 2 (ordures ménagères, encombrants et déchets industriels banals) est de 119 221 tonnes.

Notons toutefois que la capacité du casier pourrait être augmentée de 25 000 tonnes. Un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) sera déposé auprès des services de la DREAL.

Le tableau suivant présente une proposition de répartition des tonnages stockés, par an.

Date	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028	...	01/01/2032	01/01/2033	01/01/2034
Capacité de stockage (hors plâtre)	144 700	119 221	99 221	81 221	...	27 721	15 221	2 721
Tonnage annuel stocké	25 479	20 000	18 000	16 000	...	12 500	12 500	

Le tableau suivant présente l'évolution de la TGAP, en tenant compte de la quantité de déchets à traiter et de la répartition des tonnages entre un stockage au Cetraval et une incinération.

Flux	Indicateur	2021	2022	2023	2024	CFU2025	2026	2027	2028
Ordures ménagères	tonnage	40 733t	38 686t	36 405t	33 948t	27 178t	24 069t	21 552t	20 216t
Refus de tri	tonnage	1 873t	1 497t	1 759t	2 296t	2 033t	2 400t	2 500t	2 500t
Encombrants/DIB	tonnage	7 574t	7 172t	6 768t	6 954t	6 300t	6 400t	6 400t	6 400t
refus de tri des restes alimentaires	tonnage					88t	120t	150t	150t
Plâtre	tonnage	2 868t	2 301t	2 295t	2 226t	2 249t	2 300t	2 300t	2 300t
Transfert OM	prix unitaire/tonne	10,0 €	15,0 €	15,6 €	15,6 €	16,0 €	16,4 €	16,5 €	16,7 €
	montant total annuel	407 330 €	579 514 €	567 166 €	528 889 €	436 114 €	393 952 €	356 275 €	337 530 €
TGAP Stockage	tonnage	38 311t	36 733t	37 714t	35 987t	27 728t	22 300t	20 300t	18 300t
	TGAP/tonne	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €	69 €	73 €	77 €
	TGAP annuelle théorique	1 149 330 €	1 469 301 €	1 923 414 €	2 087 229 €	1 802 329 €	1 538 700 €	1 481 900 €	1 409 100 €
	TGAP annuelle réelle (dont régularisations)	713 291 €	1 643 500 €	1 810 220 €	2 237 467 €	2 238 952 €	1 376 435 €	1 253 358 €	1 417 100 €
	montant unitaire TGAP (dont régularisation)	18,6 €	44,7 €	48,0 €	62,2 €	80,7 €	61,7 €	61,7 €	77,4 €
TGAP Incinération	tonnage	14 737t	12 923t	9 513t	9 438t	10 120t	12 989t	12 452t	13 116t
	TGAP/tonne	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €	16 €	17 €	18 €
	TGAP annuelle réelle	117 896 €	142 149 €	114 160 €	132 128 €	151 797 €	207 826 €	211 679 €	236 082 €
Total TGAP	théorique	1 267 226 €	1 611 450 €	2 037 574 €	2 219 357 €	1 954 126 €	1 746 526 €	1 693 579 €	1 645 182 €
	réelle (dont régularisations)	831 187 €	1 785 649 €	1 924 380 €	2 369 595 €	2 390 749 €	1 584 261 €	1 465 037 €	1 653 182 €

Les tableaux suivants présentent l'évolution détaillée du coût des ordures ménagères, de 2021 à 2028, ainsi que des extrapolations pour les années 2026, 2027 et 2028.

Une simulation financière a également été réalisée, en ne prenant pas en compte de diminution de tonnage d'ordures ménagères depuis 2021.

Coût total OM		2021	2022	2023	2024	CFU2025	2026	2027	2028
Ordures ménagères	tonnage	40 733t	38 686t	36 405t	33 948t	27 178t	24 069t	21 552t	20 216t
Transfert OM	prix unitaire/tonne	14,0 €	15,0 €	15,6 €	15,6 €	16,0 €	16,4 €	16,5 €	16,7 €
	total annuel	570 262 €	579 514 €	567 166 €	528 889 €	436 114 €	393 952 €	356 275 €	337 530 €
Coût Stockage (dont TGAP)	tonnage	27 869t	27 260t	28 651t	26 807t	18 985t	13 480t	11 450t	9 450t
	prix unitaire/tonne	40,0 €	42,8 €	44,1 €	45,4 €	46,8 €	47,7 €	48,2 €	48,7 €
	prix unitaire TGAP	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €	69 €	73 €	77 €
	prix unitaire total	70,0 €	82,8 €	95,1 €	103,4 €	111,8 €	116,7 €	121,2 €	125,7 €
	total annuel	1 950 830 €	2 257 134 €	2 724 252 €	2 772 007 €	2 121 901 €	1 573 171 €	1 387 524 €	1 187 515 €
Coût Incinération OM (dont TGAP)	tonnage	12 864t	11 426t	7 754t	7 141t	8 193t	10 589t	10 102t	10 766t
	prix unitaire/tonne	97,0 €	100,0 €	103,0 €	106,1 €	107,8 €	111,6 €	114,4 €	117,3 €
	prix unitaire TGAP	8,0 €	11,0 €	12,0 €	14,0 €	15,0 €	16,0 €	17,0 €	18,0 €
	prix unitaire total	105,0 €	111,0 €	115,0 €	120,1 €	122,8 €	127,6 €	131,4 €	135,3 €
	montant total annuel	1 350 720 €	1 268 264 €	891 747 €	857 622 €	1 006 213 €	1 350 815 €	1 327 182 €	1 456 868 €
Coût total ordures ménagères	prix unitaire/tonne	95,1 €	106,1 €	114,9 €	122,5 €	131,1 €	137,9 €	142,5 €	147,5 €
	total annuel	3 871 812 €	4 104 912 €	4 183 164 €	4 158 517 €	3 564 228 €	3 317 938 €	3 070 981 €	2 981 913 €

Coût total des ordures ménagères sans réduction de tonnage depuis 2021		2021	2022	2023	2024	CFU2025	2026	2027	2028
Ordures ménagères	tonnage	40 733t	40 733t	40 733t	40 733t	40 733t	40 733t	40 733t	40 733t
Coût Transfert OM	prix unitaire/tonne	14,0 €	15,0 €	15,6 €	15,6 €	16,0 €	16,4 €	16,5 €	16,7 €
	total annuel	570 262 €	610 180 €	634 588 €	634 588 €	653 625 €	666 698 €	673 365 €	680 098 €
Coût stockage (dont TGAP)	tonnage	27 869t	27 260t	28 651t	26 807t	18 985t	13 480t	11 450t	9 450t
	prix unitaire/tonne	40,0 €	42,8 €	44,1 €	45,4 €	46,8 €	47,7 €	48,2 €	48,7 €
	prix unitaire TGAP	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €	69 €	73 €	77 €
	prix unitaire total	70,0 €	82,8 €	95,1 €	103,4 €	111,8 €	116,7 €	121,2 €	125,7 €
	total annuel	1 950 830 €	2 257 134 €	2 724 252 €	2 772 007 €	2 121 901 €	1 573 171 €	1 387 524 €	1 187 515 €
Coût incinération (dont TGAP)	tonnage	12 864t	13 473t	12 082t	13 926t	21 748t	27 253t	29 283t	31 283t
	prix unitaire/tonne	97,0 €	100,0 €	103,0 €	106,1 €	107,8 €	111,6 €	114,4 €	117,3 €
	prix unitaire TGAP	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €	16 €	17 €	18 €
	prix unitaire total	105,0 €	111,0 €	115,0 €	120,1 €	122,8 €	127,6 €	131,4 €	135,3 €
	total annuel	1 350 720 €	1 495 495 €	1 389 430 €	1 672 387 €	2 670 903 €	3 476 562 €	3 847 255 €	4 233 393 €
Coût total ordures ménagères	prix unitaire/tonne	95,1 €	107,1 €	116,6 €	124,7 €	133,7 €	140,3 €	145,0 €	149,8 €
	total annuel	3 871 812 €	4 362 809 €	4 748 269 €	5 078 981 €	5 446 429 €	5 716 430 €	5 908 144 €	6 101 006 €

1.5.8 Evolution du coût de traitement des refus de tri

Coût de traitement des refus de tri	CFU2025	Prévision 2026	Prévision 2027	Prévision 2028
Tonnage	2033	2400	2500	2500
Prix unitaire /tonne	153,8 €	229,3 €	238,4 €	247,9 €
Montant total annuel	312 556 €	550 274 €	596 110 €	619 706 €

**Donnée provisoire, en cours de validation.*

Le prix unitaire de traitement des refus de tri a sensiblement augmenté en 2025.

Actuellement une contribution financière est appliquée aux EPCI adhérents, dans les conditions suivantes :

- Facturation des coûts réels de traitement des refus de tri, au-delà de 10% de refus.

Le tableau suivant présente une simulation, par EPCI, de cette contribution pour 2026, calculée à partir des tonnages de 2025 :

CONTRIBUTION TRAITEMENT 2026	REFUS DE TRI (poubelle jaune)				
EPCI adhérents	% collecte sélective (poubelle jaune)	tonnage estimé (10% de refus non facturés)	montant unitaire contribution	montant contribution	contribution /habitant
Intercom Bernay Terres de Normandie	25,80%	358,00	229,28 €	82 082,24 €	1,48 €
CC Roumois Seine	23,50%	224,00	229,28 €	51 358,72 €	1,20 €
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	12,70%	6,00	229,28 €	1 375,68 €	0,12 €
CC Lieuvin-Pays d'Auge	23,20%	117,00	229,28 €	26 825,76 €	1,30 €
CC Pont-Audemer/Val de Risle	29,20%	240,00	229,28 €	55 027,20 €	1,64 €
Total	22,88%	945,00	229,28 €	216 669,60 €	1,32 €

1.6 Plan de communication

Les exercices 2024 et 2025 étaient liés à la mise en œuvre d'importants projets :

- Collecte et valorisation des restes alimentaires ;
- Transfert de la compétence collecte ;
- Mise en œuvre de la tarification incitative et de la redevance spéciale ;
- Reprise du chantier d'insertion, etc.

En 2026, le Précoval organise la montée en puissance et la consolidation de ces projets.

Lors des précédents comités syndicaux, les délégués du Précoval ont souhaité que la communication soit une priorité de l'année 2026.

Le vote du plan de communication est programmé avec celui du BP 2026, le 11 mars 2026. **Il est notamment préparé en commission communication, réunie lundi 9 février 2026, à 9h30 à la Ressourcerie.**

Les thématiques inscrites à l'ordre du jour de cette commission sont notamment les suivantes :

- Enjeux de la communication ;
- Identité du syndicat ;
- Supports de communication ;
- Cetraval : parcours de visite, unité de déconditionnement, création d'une salle de communication ;
- Ressourcerie et centre de tri des textiles : plaquette, affichage et parcours de visite ;
- Déchèteries : affichage, mise en avant de la zone réemploi ;
- Mise en service de deux véhicules de communication, faisant l'objet de partenariats avec la Région Normandie, le GAL Seine Normande et le GAL du Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l'Eure ;
- Application mobile ;
- Communication auprès des clients professionnels ; Animations, ateliers et accompagnement d'événementiels ;
- Tri hors foyer, nettoignons nos communes, petits cadeaux (goodies),
- Etc.



Cetraval, nécessitant un nouveau parcours pédagogique, intégrant l'exploitation du casier VIII, le parc photovoltaïque, l'unité de traitement des restes alimentaires et la plateforme de bois, visibles sur cette photo aérienne.

Exemples de supports de communication présentant les animations du Précoval :



NETTOYONS PLASNES



Un pot sera offert par la commune

SAMEDI 27 SEPTEMBRE | À la mairie
De 9h30 à 12h30

GANTS et SACS FOURNIS

Précoval
PROPOSITION COLLECTIVE ET INCITATION DES CITOYENS À PARTICIPER À DES ACTIONS D'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

Centre de tri Textile

Crée un nichoir pour les oiseaux

à la **RESSOURCERIE**

Sur inscription

MERCREDI 9 AVRIL
De 14h à 16h30

La Ressourcerie
35 bis route de Rouen
27300 Menneval

La Ressourcerie du Précoval

Précoval

SAMEDI 20 SEPTEMBRE

9H - 18H

grande **VENTE** au KILO

FÊTE DU TEXTILE

ÉQUIPEZ VOUS POUR L'HIVER

AU PROGRAMME :

- CONCERT
- ATELIERS CRÉATIFS
- ANIMATIONS
- BUVETTE SUR PLACE

Centre de tri Textile

762 rue de Gaillon
27500 Pont-Audemer
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

les **SAP** de la Risle

Précoval

ROCK

Les **SAP** de la Risle

EN CONCERT

OSMOSE

ROCK SONGS
70'S 80'S 90'S

21 JUIN
10H30-12H
14H-17H
GRATUIT

HABITS À THÈME
70'S

les SAP de la Risle

5 rue du Général Leclerc
27500 Pont-Audemer
Boutique ouverte du mardi au samedi de 10h à 18h

Centre de tri Textile

Précoval

2 SUIVI DES QUANTITÉS DE DÉCHETS

Filières	Tonnages 2024				Tonnages 2025				Evolution des Quantités	Commentaire
	Administrés et collectivités	Ratio kg/an/hab	Pros	Total	Administrés et collectivités	Ratio kg/an/hab	Pros	Total	2024/2025	
Ordures ménagères	33 948t	198,02		33 948t	27 178t	165,54		27 178t	-19,94%	Evolution différente selon les EPCI. Cf.§ 1.5.6
Tri sélectif (total recyclé, hors refus)	8 808t	51,38		8 808t	8 296t	51,61		8 296t	-5,81%	
Papiers	2 494t	14,55		2 494t	2 069t	12,60		2 069t	-17,04%	
Cartons	4 372t	25,50		4 372t	4 204t	25,61		4 204t	-3,84%	
Acier	360t	2,10		360t	378t	2,30		378t	4,94%	
Aluminium	36t	0,21		36t	50t	0,30		50t	40,06%	
Tétras	156t	0,91		156t	177t	1,08		177t	13,61%	
Plastiques	1 390t	8,11		1 390t	1 418t	9,72		1 418t	2,01%	
Refus	2 296t	13,39		2 296t	2 033t	12,38		2 033t	-11,45%	Tonnage provisoire, en cours de validation avec le centre de tri du Havre.
Verre	6 526t	38,06		6 526t	6 682t	40,70		6 682t	2,40%	
Déchets verts (total)	40 544t	236,49	2 449t	42 992t	38 308t	233,34	3 017t	41 325t	-3,88%	
Déchets végétaux (compost)	29 011t	169,22	2 118t	31 129t	29 959t	182,48	2 026t	31 985t	2,75%	
Pelouse (méthanisation)	481t	2,81	0t	481t	0t	0,00	275t	275t	-42,78%	Filière interrompue en 2025. Elle doit être remise en place en 2026.
Branches (biomasse)	10 965t	63,96	331t	11 296t	8 248t	50,24	715t	8 963t	-20,66%	Process de compostage permettant de valoriser davantage de biomasse.
Thuyas	87t	0,51		87t	102t	0,62		102t	17,29%	Filière stricte (uniquement Atrovirens accepté).
Encombrants/DIB	6 248t	36,45	706t	6 954t	5 812t	35,40	488t	6 300t	-9,40%	
Bois	4 909t	28,63	1 943t	6 852t	5 600t	34,11	2 784t	8 384t	22,37%	
Gravats	12 192t	71,12	819t	13 011t	13 054t	79,51	1 105t	14 159t	8,82%	
Plâtre	2 075t	12,11	151t	2 226t	2 060t	12,55	189t	2 249t	1,02%	
Déchets Diffus Spécifiques	437t	2,55	4t	441t	433t	2,64	10t	443t	0,42%	62% d'évacuation en filière gratuite.
Amiante	219t	1,28	94t	313t	218t	1,33	102t	320t	2,27%	Mise en place d'une convention d'apports extérieurs avec le SETOM. Augmentation des apports depuis l'ouverture du casier au Cetraval
Mobilier-jouets-jardin	7 399t	43,16		7 399t	8 268t	50,36		8 268t	11,74%	Développement de la filière, qui intègre également les jeux, jouets, etc.
Réemploi	344t	2,01		344t	316t	1,93		316t	-8,02%	Fiabilisation des pesées dans le cadre de la reprise du chantier d'insertion en régie directe.
Ressourcerie	340t	1,98		340t	248t	1,51		248t	-26,91%	
Textiles (vente)	4t	0,03		4t	68t	0,42		68t	1450,00%	Filière prise en charge par le Précoval en 2025 dans le cadre de la reprise du centre de tri textiles de Pont-Audemer.
DEEE	1 994t	11,63		1 994t	1 968t	11,99		1 968t	-1,29%	
Ferrailles	2 582t	15,06		2 582t	2 582t	15,73		2 635t	2,04%	
Batteries	50t	0,29		50t	50t	0,30		45t	-9,27%	
Pneumatiques	217t	1,27		217t	186t	1,13		186t	-14,45%	Déstockages à Rugles, Bourg-Achard et Beaumontel
Huiles de vidange	109t	0,63		109t	129t	0,79		129t	18,53%	
Textiles (filière de reprise Gebetex)					164t	1,00		164t	0,00%	Filière prise en charge par le Précoval en 2025
Piles et accumulateurs	22t	0,13		22t	19t	0,11		19t	-16,64%	Action de sensibilisation mise en place avec l'Eco-Organisme
Lampes et néons	6t	0,03		6t	6t	0,04		6t	0,00%	
Sports et loisirs					2t	0,01		2t	0,00%	Mise en place en 2025
total	130 925t	763,67	6 166t	137 091t	123 363t	752,49	7 696t	131 107t	-4,36%	

La présentation budgétaire suivante détaille, par chapitre, aux d'investissement, les montants réalisés en 2025, ainsi que les prévisions de 2026.

3 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

3.1 Chapitre 011 – Les Charges à caractère général

BP 2025	BP 2025 + DM	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025 (Écart CFU 25 / BP 25 + DM)	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
15 363 985,52 €* 15 024 376,31 €	15 540 955,52 €* 15 201 346,31 €	15 222 587,98 €	+198 211,67 € (+21 241,67 €)	16 003 921,05 € ** 15 150 661 €	+781 333,07 € -71 926,98 €***

* La préparation du BP 2025 prévoit un résultat de fonctionnement de 339 609,21 €. Ce montant, dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M14, était inscrit au Chapitre 020 (dépenses imprévues). En application du référentiel M57, ce chapitre n'apparaît pas au BP 2025 de fonctionnement. Ce même montant est ainsi inscrit au Chapitre 011. Charges à caractère général.

**De la même façon, le besoin lié au BP 2026 s'élève à 15 150 661€ et correspond à l'extrapolation du CFU 2026. En revanche, le BP 2026 est inscrit à hauteur de 16 003 921,05€, en tenant compte d'une inscription supplémentaire de 853 260,05€ (cf. §8.1. les résultats d'exercices).

***l'écart financier de 71 926,98€ ne tient pas compte des inscriptions au BP 2026 du résultat annuel de fonctionnement. Il s'agit ainsi de l'objectif de CFU 2026, qui sera suivi lors des prochaines analyses financières.

Pour rappel, afin de compenser l'augmentation des dépenses de personnel de 23 030 €, le budget du chapitre 011 a été diminué de cette même somme, dans le cadre de la Décision Modificative n°1.

Une Décision Modificative n°2 a ensuite été délibérée, le 24 septembre 2025, afin d'augmenter ce chapitre à hauteur de 200 000 €.

Le CFU 2025 était extrapolé à hauteur de 15 104 876 € en décembre. Le tableau suivant présente les principales évolutions :

Objet	Evolution prévisionnelle De décembre 2025	Evolution prévisionnelle CFU 2025	Commentaires
Révisions de prix	-267 000 €	-267 000 €	Une révision moyenne des prix des marchés de prestations de services de 3%, représentant un coût de 400 000 € a été appliquée au BP 2025. Cette augmentation représente environ 133 000 € pour 1% environ de révision de prix.
Electricité	-170 500 €	-168 800 €	Le BP 2025 est établi à hauteur de 441 200 €, tous sites confondus. Ce budget avait été élaboré à partir des précédents contrats, plus onéreux.
Carburant	34 000 €	100 000 €	Le BP 2025 s'élève à 353 000 €, pour l'ensemble des activités réalisées en régie directe par le Précoval (engins de manutention, véhicules légers et poids-lourds). Le CFU 2025 avoisinerait en effet 453 000€, en raison du développement des collectes en régies au cours du dernier trimestre 2025.
Bas de quais de déchèteries	108 000 €	128 000 €	Le Budget Primitif, lié aux rotations de bennes depuis les déchèteries s'élève à 969 000 € pour l'année complète 2025 (hors révision des prix). La dernière extrapolation donne un montant de 1 097 000 €, soit un surcoût de 128 000 €.

Objet	Evolution prévisionnelle	Evolution prévisionnelle CFU 2025	Commentaires
Collectes des ordures ménagères et du sélectif	94 000 €	127 000 €	Les collectes d'ordures ménagères et de sélectif (jaune), en porte à porte et en apport volontaire, ont été budgétisées à hauteur de 4 755 000 € (hors révision des prix). Alors qu'elles étaient estimées à 4 849 000 €, en décembre 2025, elles sont dorénavant extrapolées à 4 882 000 € : ➤ Des ajustements de fréquences de collecte en porte à porte ont été mis en place (ex. maintien de certains gros producteurs et d'habitat collectif en C1) ; Changement de scénario de collecte pour certains administrés, desservis en apport volontaire et non plus en porte à porte . Le surcoût lié à ces collectes est estimé à 127 000 €.
Ramassage du verre en apport volontaire	25 000 €	25 000 €	Les quantités de verre triées par les administrés de l'ouest de l'Eure sont cependant plus élevées que prévues. Ce tonnage est estimé à 6 690 tonnes pour l'année complète.
Tri des emballages	288 000 €	386 000 €	Ce surcoût est lié à l'augmentation des quantités d'emballages triées par les administrés, ainsi qu'au mode de facturation du nouveau marché de tri : tonne entrante et non plus tonne sortante.
Inscription d'engagements liés aux stocks à traiter	-140 000 €	-140 000 €	Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose que seules les charges dont la prestation est réellement réalisée avant le 31 décembre de l'exercice puissent être rattachées à cet exercice, même si leur paiement intervient l'année suivante. Une économie de 140 000 € (hors révision des prix) est attendue, répartie comme suit : 66 000 € : traitement des déchets verts ; 74 000 € : traitement des lixiviats.
Autres dépenses	109 000 €	8 200 €	En décembre, les éléments du CFU avaient été estimés. Ils ont depuis été contrôlés.
Total	+80 500 €	+198 400 €	

2026

L'objectif du Précoval est de diminuer les dépenses de ce chapitre de près de 72 000 € en 2026, par rapport à 2025.

Cette extrapolation tient compte des éléments présentés au §1.5.

La production d'ordures ménagères, ainsi que la répartition entre stockage et incinération, a également été intégrée :

- Production d'ordures ménagères de 24 069 tonnes ;
- 6 300 tonnes d'encombrants ;
- 2 400 tonnes de refus de tri ;
- 2 300 tonnes de plâtre ;
- 15 389 tonnes de déchets ultimes incinérés ;
- 20 000 tonnes de stockage (hors plâtre) au CETRAVAL ;
- TGAP passant de 65 à 69 €/tonne en stockage et de 15 à 16€ en incinération.

Intégration des éléments de la compétence collecte de la CCPAVR.

Une **révision** moyenne des **prix** des marchés de prestations de services de **2%** a été appliquée.

3.2 Chapitre 012 – Les Charges de personnel

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 13/02/2026



ID : 027-252703863-20260211-2026_011-DE

BP 2025	BP 2025 + DM	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025 (Écart CFU 25 / BP 25 + DM)	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
8 863 611,14 €	8 886 641,14 €	8 698 549,94 €	-165 061,20 € (-188 091,20 €)	9 547 878 €	+849 328,06 €

Appel à contribution en faveur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées : Le SDOMODE n'atteignait pas le quota de salariés en situation de handicap en 2024 (fixé à 6 ETP). Une contribution de 23 030 € doit ainsi être réglée en 2025. Ce montant n'était pas prévu au budget et a fait l'objet de la Décision Modificative n°1.

Ce calcul est réalisé à partir de la masse salariale, pour les agents inscrits au tableau des effectifs. Les salariés en insertion ne sont ainsi pas pris en compte. Pour information, le Précoval de paiera pas de contribution au titre de l'année 2025.

Par ailleurs, la montée en puissance des effectifs du chantier d'insertion (79 ETP, lissés sur une année complète, pour un BP2025 établi avec 82,14 ETP), engendre une diminution des dépenses, de l'ordre de 75 000 €.

Enfin, certains **recrutements** ont été plus **tardifs** que prévus initialement, engendrant une **économie de 45 000 € environ**.

Lors de l'analyse réalisée en décembre 2025, le CFU était extrapolé à hauteur de 8 765 141 €. L'écart s'explique par certaines dépenses, enregistrées par erreur au chapitre 012, au lieu du chapitre 65.

2026

Le BP 2026 intègre le **transfert de 14 agents de la CC Pont-Audemer Val de Risle**, dans le cadre du transfert de la compétence Collecte.

Le **service Communication doit être renforcé par 3 agents** en 2026.

Le **recrutement d'un poste de chauffeur poids-lourd** a également été inscrit, dans le cadre de la montée en puissance de la collecte des restes alimentaires et des cartons.

Plusieurs services du Précoval avaient par ailleurs été renforcés en 2025 (finances, maintenance, collecte). Ces effectifs sont comptabilisés sur une année complète en 2026.

Enfin, le **chantier d'insertion est chiffré sur une hypothèse basse** de postes subventionnés (74 ETP, contre 79 au CFU 2025).

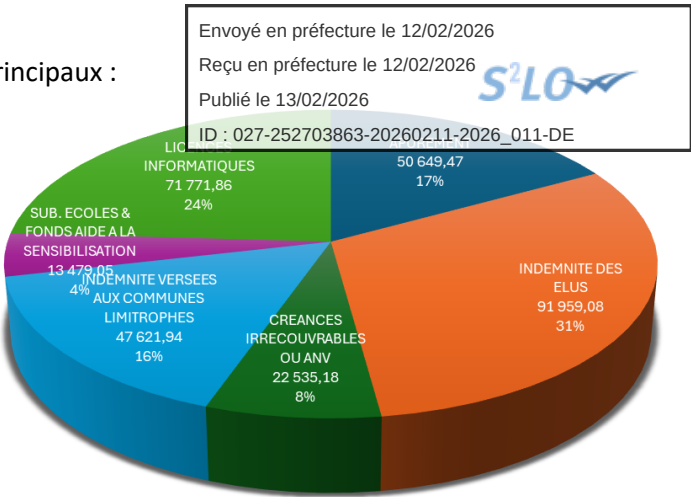
3.3 Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

BP 2025	BP 2025 + DM	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025 (Écart CFU 25 / BP 25 + DM)	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
313 700 €	338 700 €	298 017,63 €	- 15 682,37 € (-40 682,37 €)	347 710 €	+49 692,37 €

Ce chapitre regroupe les indemnités versées aux communes limitrophes (655x), les indemnités des élus (653x), les créances irrécouvrables ou admises en non-valeur (654x), les subventions (écoles) et fonds d'aide à la sensibilisation (657x) ainsi que les licences informatiques (658xx).

Les dépenses extrapolées se répartissent donc selon cinq postes principaux :

- **Indemnités des élus** : 90 524,62 € (extrapolation de déc.) contre 91 959,08 € soit 31% du chapitre ;
- **Indemnités versées aux communes limitrophes** : 44 121.94 € (extrapolation de déc.) contre 47 621,94 soit 16 % ;
- **Licences informatiques** : 33 342.02 € (extrapolation de déc.) contre 71 771.86€ soit 24 % ; cette différence est notamment dû au transfert des dépenses du chapitre 011 au chapitre 65 concernant les logiciels mal affectés.
- **Créances irrécouvrables** : 22 535,18 € soit 8 % ;
- **Subventions d'écoles et fonds d'aide à la sensibilisation 'FAS'** représente 13 479,05 € soit 4 %. Le FAS collectivité est moins utilisé depuis la prise de compétence collecte par PRECOVAL, le FAS transport (visite CDT, Ressourceries) et FAS Événementiels sont en encore en cours de développement. ***Il s'agit de la principale économie enregistrée à ce chapitre. Une enveloppe de 90 000 € était prévue pour les actions de sensibilisation portées par les communautés de communes et les communes, le financement de transport scolaire lors de visites de sites et le tri de papiers de bureaux dans les écoles. Le Précoval a été très peu sollicité.***
- **L'apurement** : 50 649,47 € soit 17 % du chapitre ;



APUREMENT : il s'agit d'opération qui consiste à **vérifier, régulariser et solder les comptes** d'une collectivité afin de s'assurer que toutes les dépenses et recettes sont correctement enregistrées et justifiées. En d'autres termes, c'est le **"nettoyage" et la mise en conformité** des écritures comptables pour garantir une image fidèle de la situation financière de la collectivité.

En l'occurrence, il s'agit de l'annulation des 2 recettes surestimés et rattachés de 2024 (40 500 € subvention d'étude des biodéchets) et 10 149,47 € (facturation du traitement de Déchets Verts 2024).

2026

Pour l'exercice 2026, il est proposé un montant de 347 710 €. L'augmentation par rapport à 2025 provient exclusivement de la correcte **réaffectation** comptable des dépenses liées aux logiciels informatiques, qui étaient auparavant imputées par erreur au chapitre 011.

3.4 Chapitre 67. Charges exceptionnelles

BP 2025	BP 2025 + DM	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025 (Écart CFU 25 / BP 25 + DM)	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
30 000 €	107 000 €	77 440,44 €	+ 47 440,44 € (-29 559,56 €)	30 000 €	- 47 440,44 €

Dans le chapitre 67, l'article 673 sert à enregistrer les **annulations de recettes des années précédentes**. Cela signifie que l'on corrige une recette qui avait été comptabilisée par erreur ou pour un montant incorrect lors d'un exercice passé.

Budgétisé à hauteur de 107 000 € avec la DM2, le chapitre représente une réalisation de **77 440,44 €**, dont **76 212,32 €** correspondant à la régularisation de la TVA sur les produits de ventes de la Ressourcerie du second semestre 2024 prévue par la DM2.

2026

Le budget de 2026 est porté à 30 000 € pour le chapitre 67, afin de subvenir aux annulations de recettes des années précédentes.

4 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

4.1 Chapitre 013 - Atténuations de charges

BP 2025	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
2 131 981,88 €	1 589 927,48 €	- 542 054,40 €	100 000 €	-1 489 927,48 €

La convention tripartite entre le Précoval, le Département et l'État pour le chantier d'insertion a été signée le 19 février 2025. **L'aide prévue au budget 2025 concernait 82.14 ETP prévu au BP, ramenée à 79 ETP.** Sur cette enveloppe, le Précoval a déjà perçu 1 414 418,92 € en 2025 et doit encore recevoir 475 340,08 € début 2026.

Concernant la comptabilité, il est important de rappeler la règle de la M57 :

- **Quand le remboursement est à l'euro près**, il compense directement une dépense (par exemple une indemnité maladie). Il est alors enregistré en **atténuation de charges au chapitre 013**.
- **Quand le remboursement est forfaitaire**, il s'agit d'un concours financier. Il est alors enregistré en **recette au chapitre 74**.

À partir de 2026, le chapitre 013 ne regroupera donc que les remboursements à l'euro (indemnités journalières, trop-perçus sur salaires). Les financements forfaitaires (contrats aidés, convention État pour le chantier d'insertion, fonds de compensation) seront inscrits au chapitre 74. Enfin, les remboursements de mise à disposition de personnel seront comptabilisés au chapitre 70.

- En 2025, la réalisation du chapitre 013 s'élève à **1 589 927,48 €**, dont 88 % proviennent de l'aide à l'insertion déjà encaissée. **Le solde de 475 340.08 € sera rattaché au chapitre 74 pour correspondre au futur versement en 2026.**

2026

Au regard des changements appliqués en fin d'année 2025, le budget du chapitre 013 est proposé à 100 000 €. Le budget primitif du chapitre 013, consacré aux indemnités journalières, correspond à la prévision des recettes versées en cas d'absence des agents (maladie, maternité, accident de travail).

4.2 Chapitre 70 - Produits des services, du domaines et ventes diverses

BP 2025	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
2 532 119,83	2 658 112,27	+ 11 634,47 €	2 896 241 €	+238 128,73 €

Ce chapitre intègre les recettes liées à la facturation des clients professionnels, ainsi que les produits des services. Ces éléments sont détaillés ci-dessous.

Lors de l'extrapolation réalisée en décembre, le CFU était établi aux alentours de 2 609 000 €.

4.2.1 Facturation des professionnels

BP 2025	BP 2025 + DM	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
433 520 €	433 520 €	445 154,47 €	+ 11 634,47 €	592 000 €	+146 845,53 €

Accueil des clients professionnels en déchèteries : 270 000 € inscrits au BP 2025. Le CFU 2025 est estimé aux alentours de 328 500 €, en raison du décalage de la filière REP PMCB (Responsabilité Elargie du Producteur - Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment), engendrant le maintien de la facturation des clients professionnels.

Par ailleurs, une recette de 88 400 € environ est attendue pour la Redevance Spéciale et la collecte des restes alimentaires auprès des gros producteurs.

Pour rappel, le CFU 2025 était extrapolé aux alentours de 454 000 € en décembre 2025. La diminution des recettes est liée à l'extrapolation de la facturation des clients professionnels en déchèteries.

2026

Ces recettes, établies à hauteur de 592 000 €, sont réparties de la façon suivante :

- **Accueil des clients professionnels en déchèteries : 272 000 €.** Elles diminuent par rapport au CFU 2025, en raison de la mise en place de la filière REP PMCB en déchèteries.
- **Développement de la redevance spéciale liée aux ordures ménagères : 300 000 €.** Intégration de la CCLPA, de la CCPAVR (hors-Pont-Audemer), des établissements de soins et des établissements scolaires du second degré.
- **Collecte de déchets alimentaires auprès des gros producteurs : 20 000 €.**

4.2.2 Produit des services

BP 2025	BP 2025 + DM	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025 (Écart CFU 25 / BP 25 + DM)	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
2 098 599,84 €	2 175 562,84 €	2 241 191 €	+ 114 357,97 € (-37 394,97 €)	2 304 241 €	+62 050 €

Comme indiqué au chapitre 67, la Décision Modificative n°1 intégrait une modification du chapitre 70, afin de présenter de nouveaux titres en 2025 correspondant aux recettes annulées en fonctionnement, à hauteur de 77 000€, ainsi qu'à la déduction de 37€, visant à équilibrer l'inscription au chapitre 77.

Il est proposé aux élus du comité syndical de réaliser une analyse détaillée des deux principales recettes : les ventes de produits valorisables et les ventes générées par les boutiques du chantier d'insertion.

4.2.3 Vente des produits recyclables :

Le tableau suivant présente les recettes perçues en 2025, ainsi que trois propositions d’inscription budgétaire pour l’exercice 2026.

La simulation de BP 2026 a été réalisée avec le scénario 1. *Remarque* : Le tarif des plastiques semble toutefois élevé. La consultation des ventes de ferrailles est par ailleurs en cours. Ces chiffres pourront ainsi être mis à jour avant le vote du BP 2026.

Pour rappel, le CFU 2025 avait été extrapolé à hauteur de 1 203 740 € en décembre 2025. Il atteint finalement 1 241 690€, pour un BP 2025 fixé à 1 181 031€.

Flux	Recettes CFU 2025					BP 2026												
	Tonnages 2025		Montants 2025			Tonnage annuel		Scénario 1 : prix moyen 2025			Scénario 2 : prix plancher				Scénario 3 : dernier tarif connu (déc 25 ou jan 26)			
	Tonnage	% réalisation par rapport au BP	Montant	Prix moyen	% réalisation par rapport au BP	Extrapolation 2026	Evolution avec CFU 2025	Prix unitaire	Recettes annuelles	Evolution avec recettes 2025	Prix unitaire	Evolution avec prix moyen 2025	Recettes annuelles	Evolution avec recettes 2025	Prix unitaire	Evolution avec prix moyen 2025	Recettes annuelles	Evolution avec recettes 2025
Verre	6 682	6,7%	56 567 €	8 €	-9,7%	7 016t	334t	8 €	59 395 €	2 828 €	8 €	0 €	56 125 €	-442 €	8 €	0 €	56 125 €	-442 €
Papiers	2 069	-15,7%	180 737 €	87 €	-3,6%	2 069t	0t	87 €	180 737 €	0 €	82 €	-6 €	168 753 €	-11 984 €	82 €	-6 €	168 753 €	-11 984 €
Cartons	4 204	-2,7%	329 652 €	78 €	34,2%	4 414t	210t	79 €	347 097 €	17 446 €	61 €	-18 €	269 181 €	-60 471 €	101 €	22 €	445 219 €	115 568 €
Tétras	177	12,3%	1 768 €	10 €	12,3%	201t	24t	10 €	2 007 €	238 €	15 €	5 €	3 010 €	1 242 €	15 €	5 €	3 010 €	1 242 €
Plastiques	1 418	-7%	253 532 €	159 €	-15,3%	1 544t	126t	179 €	276 941 €	23 408 €	102 €	-78 €	157 184 €	-96 348 €	172 €	-7 €	265 580 €	12 048 €
Acier	378	7,1%	28 048 €	74 €	-11,6%	396t	19t	74 €	29 451 €	1 402 €	75 €	1 €	29 733 €	1 685 €	166 €	92 €	65 809 €	37 760 €
Aluminium	50	40,6%	43 204 €	870 €	122,4%	64t	14t	870 €	55 803 €	12 600 €	480 €	-390 €	30 790 €	-12 414 €	848 €	-22 €	54 395 €	11 191 €
Ferrailles	2 635	6,5%	328 047 €	125 €	5,2%	2 635t	0t	125 €	328 047 €	0 €	110 €	-15 €	289 815 €	-38 232 €	140 €	15 €	368 856 €	40 809 €
Batteries	45	-4,8%	20 135 €	445 €	-15,2%	45t	0t	445 €	20 135 €	0 €	300 €	-145 €	13 572 €	-6 563 €	400 €	-45 €	18 096 €	-2 039 €
TOTAL	17 656	0,2%	1 241 690 €		4,9%	18 383t	727t		1 299 613 €	57 923 €			1 018 162 €	-223 528 €			1 445 843 €	204 153 €

Les autres principales ventes inscrites à ce chapitre en 2026 sont les suivantes :

- Accueil de clients extérieurs à l’unité de déconditionnement et hygiénisation de restes alimentaires : 36 000 € ;
- Vente de pulpe issue de l’unité de déconditionnement et hygiénisation de restes alimentaires : 72 000 € ;
- Vente de bois issu des prestations de broyage : 70 000 € ;
- Vente de gravats concassés : 50 000 € ;
- Vente de compost : 10 000 €.

4.2.4 Ventes générées par les boutiques du chantier d'insertion

L’objectif de recettes du chantier d’insertion avait été fixé à 698 700 € pour l’année 2025. Les recettes inscrites au CFU 2025 s’élèvent à 726 506€ HT, soit une augmentation de 27 806 €. L’objectif de recettes 2026 est fixé à 748 000 €.

Le tableau suivant détaille les recettes, par activité :

Site	Activité	BP 2025	CFU 2025	Commentaires	Objectif recettes 2026
Boutique Ressourcerie	Ventes hors textiles	431 400 €	450 742 €		505 000 €
	Textiles	33 600 €	53 830 €		
	Couture et broderie	0 €	218 €		
	Sous-total Ressourcerie	465 000 €	504 790 €		
Boutique de vêtements de Pont-Audemer	Textiles	132 000 €	117 136 €	Mise en place progressive des effectifs d’insertion.	126 000 €
	Couture et broderie	0 €	146 €	Ouverture de la boutique le 4 février.	
	Sous-total boutique Pont-Audemer	132 000 €	117 282 €		
Centre de tri textiles	Textiles - vente au kilo	91 700 €	100 128 €	1ère vente au kilo au CDT textiles le 12 février.	105 000 €
	Couture et broderie	10 000 €	4 306 €	Mise en place en avril.	12 000 €
	Sous-total CDT textiles	101 700 €	104 434 €		117 000 €
Total		698 700 €	726 506 €		748 000 €
sous total textiles		257 300 €	271 094 €	Mise en place en février	285 000 €
sous total couture		10 000 €	4 670 €	Mise en place en avril.	12 000 €

L’analyse financière complète du chantier d’insertion est présentée au §6.

4.3 Chapitre 74 – Dotations et participations

BP 2025	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
20 988 975,43 €	21 399 303,67 €	+ 410 328,24 €	23 990 654,68 €	+2 591 351,01€

Ce chapitre comprend les recettes liées aux contributions versées par les EPCI adhérents, ainsi que les dotations, subventions et droits d’entrée.

➤ Ces éléments sont détaillés ci-dessous.

4.3.1 Contributions des collectivités 2025

BP 2025	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
16 438 953,43 €	16 386 473,58 €	-52 479,85 €	17 749 393,39 €	+1 362 919,81 €

L’écart de 52 480€ avec le CFU 2025 est en cours d’analyse. Il peut s’agir d’une contribution non facturée.

Afin de respecter le planning du comptable public, le CFU 2025 a été arrêté, avant d’avoir identifié l’origine de cet écart.

➤ Le cas échéant, un report en nouvelles recettes 2026 pourrait être réalisé.

Le tableau suivant présente les contributions financières votées, par EPCI adhérent, lors du comité syndical du 26 mars 2025 :

CONTRIBUTIONS 2025		Intercom Bernay Terres de Normandie	CC Roumois Seine	CC Pays de Honfleur Beuzeville	CC Lieuvin d'Auge	CC Pont- de Risle	
TRAITEMENT	Charges de structure	669 301,08	512 261,46	142 014,15	248 587,92	402 872,67	1 975 037,28
	Déchèteries	1 029 266,00	787 767,00	218 392,50	382 284,00	619 546,50	3 037 256,00
	Tri-sélectif	83 454,00	63 873,00	17 707,50	30 996,00	50 233,50	246 264,00
	Amiante lié	11 127,20	8 516,40	2 361,00	4 132,80	6 697,80	32 835,20
	Déchets alimentaires	222 544,00	170 328,00	47 220,00	82 656,00	133 956,00	656 704,00
	Traitement des ordures ménagères	1 204 488,73	911 100,84	383 054,11	513 758,59	942 084,58	3 954 486,85
COLLECTE	Services techniques et exonérations associations : contribution individualisée	51 618,75	9 907,29	16 120,83	9 497,20	11 498,96	98 643,03
	Contribution collecte mutualisée - charges de structure	745 929,16	570 910,12		277 048,67		1 593 887,95
	Contribution collecte individualisée	2 382 631,96	1 671 300,89		789 906,27		4 843 839,12
TOTAL		6 400 360,88	4 705 965,00	826 870,09	2 338 867,45	2 166 890,01	16 438 953,43

Pour rappel, afin de correspondre au prélèvement de la TEOM puis de la TEOMI, aucune régularisation financière des contributions 2025, calculées en fonction du tonnage, ne sera réalisée en début d'année 2026, à l'appui des quantités réelles.

Ces données seront toutefois prises en compte lors de l'élaboration du débat d'orientation budgétaire 2026, conformément aux statuts du Précoval.

4.3.2 Les contributions des collectivités 2026

Une simulation des contributions financières de traitement, sollicitées auprès des EPCI adhérents a été réalisée, en appliquant les ajustements suivants par rapport à 2025 :

- **Evolutions de tonnages d'ordures ménagères détaillées au § 1.5.6 ;**
- **Prise en compte de la hausse du prix unitaire de traitement des ordures ménagères, tenant notamment compte de la hausse de la TGAP prévisionnelle et de la répartition entre stockage et incinération (cf. §1.5.7) ;**
- **Application d'une contribution forfaitaire de 5€/habitant pour le déploiement de la collecte et de la valorisation des déchets alimentaires.**
- **Deux contributions individualisées relatives au ramassage en apport volontaire et en porte à porte des ordures ménagères, s'élevant respectivement à 150 €/tonne et 60€/tonne.**

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, servant de base de calcul pour la taxe foncière devrait s'élever à +0,8% en 2025.

Conformément aux statuts du Précoval, la régularisation des contributions de 2025 appliquée dans le calcul des contributions de 2026 est également détaillée.

Les tableaux suivants présentent la synthèse des propositions de contributions 2026, ainsi que les comparaisons avec :

- Les contributions de 2025 ;
- Les recettes liées à la fiscalité de 2025 et les prévisions de recettes de fiscalité de 2026.

La recette liée à la part variable de la TEOMI de l'IBTN et de la CCRS ne sera connue qu'au mois de mars 2026. Des montants de 1250 000 € et de 950 000 € ont respectivement été appliqués pour l'IBTN et la CCRS.

A l'appui des recettes réelles perçues en 2026 par les EPCI, le Précoval se rapprochera de chaque EPCI pour faire correspondre, de façon pluriannuelle, les recettes (TEOMI) et les dépenses (contributions).

Une Décision Modificative pourrait ainsi être envisagée, en tenant notamment compte des soutiens perçus par le PRECOVAL de la part de la Région Normandie et de l'ADEME, dans le cadre de la mise en place de la TEOMI. La CCLPA et la CCPAVR seront également concernées en 2027.

4.3.2.1 Tableaux récapitulatifs des contributions 2026

CONTRIBUTIONS 2026														
EPCI adhérents	Population INSEE 2025	Population INSEE 2026	CONTRIBUTION PRECOVAL 2025		CONTRIBUTION TRAITEMENT		CONTRIBUTION COLLECTE		TOTAL (HORS REGULARISATION 2025)		REGULARISATION 2025 SUR BP 2026		TOTAL (DONT REGULARISATION 2025)	
			Montant total annuel	Montant par habitant (pop INSEE)	Montant total annuel	Montant par habitant (pop INSEE)	Montant total annuel	Montant par habitant (pop INSEE)	Montant total annuel	Montant par habitant (pop INSEE)	Montant total annuel	Montant par habitant (pop INSEE)	Montant total annuel	Montant par habitant (pop INSEE)
Intercom Bernay Terres de Normandie	55 636	55 395	6 400 361 €	115,0 €	3 224 663,14 €	58,21 €	2 820 142,50 €	50,91 €	6 044 805,60 €	109,12 €	3 823,0 €	0,07 €	6 048 628,64 €	109,19 €
CC Roumois Seine	42 582	42 669	4 705 965 €	110,5 €	2 423 459,23 €	56,80 €	2 180 821,50 €	51,11 €	4 604 280,70 €	107,91 €	8 445,0 €	0,20 €	4 612 725,73 €	108,10 €
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	11 805	11 823	826 870 €	70,0 €	848 121,25 €	71,73 €			848 121,30 €	71,73 €	-5 714,0 €	-0,48 €	842 407,25 €	71,25 €
CC Lieuvin-Pays d'Auge	20 664	20 685	2 338 867 €	113,2 €	1 225 159,56 €	59,23 €	1 077 337,50 €	52,08 €	2 302 497,10 €	111,31 €	41 014,0 €	1,98 €	2 343 511,06 €	113,30 €
CC Pont-Audemer/Val de Risle	33 489	33 534	2 166 890 €	64,7 €	2 119 594,71 €	63,21 €	1 799 589,00 €	53,66 €	3 919 183,70 €	116,87 €	-17 063,0 €	-0,51 €	3 902 120,71 €	116,36 €
	164 176	164 106	16 438 953 €	100,1 €	9 840 997,89 €	59,97 €	7 877 890,50 €	51,73 €	17 718 888,40 €	107,97 €	30 505,0 €	0,19 €	17 749 393,39 €	108,16 €

Recette fiscalité (TEOM ou TEOMI)																		
EPCI adhérents	Evolution contribution Précoval 2025/2026			2025		2026		Évolution 2025/2026	ECART CONTRIBUTION PRECOVAL AVEC FISCALITE 2025			ECART CONTRIBUTION PRECOVAL AVEC FISCALITE 2026			EXTRAPOLATION CONTRIBUTIONS 2027		EXTRAPOLATION CONTRIBUTIONS 2028	
	Montant total annuel	Montant par habitant (pop INSEE)	%	Montant total annuel	Montant par habitant (pop INSEE)	Montant total annuel	Montant par habitant (pop INSEE)		Montant total annuel	Montant par habitant (pop INSEE)	%	Montant total annuel	Montant par habitant (pop INSEE)	%	Montant total annuel	Montant par habitant (pop INSEE)	Montant total annuel	Montant par habitant (pop INSEE)
Intercom Bernay Terres de Normandie	-351 732,2 €	-6,3 €	-5,5%	6 342 082,0 €	114,0 €	5 563 762,8 €	100,4 €	-11,9%	-293 453,4 €	-5,3 €	-4,6%	484 865,8 €	8,8 €	8,7%	6 163 632,4 €	111,3 €	6 225 268,7 €	112,4 €
CC Roumois Seine	-93 239,3 €	-2,2 €	-2,0%	4 815 457,0 €	113,1 €	4 589 625,5 €	107,6 €	-4,9%	-202 731,3 €	-4,8 €	-4,2%	23 100,3 €	0,5 €	0,5%	4 704 980,2 €	110,3 €	4 752 030,0 €	111,4 €
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	15 537,2 €	1,3 €	1,9%												867 679,5 €	73,4 €	876 356,3 €	74,1 €
CC Lieuvin-Pays d'Auge	4 643,6 €	0,2 €	0,2%	2 360 381,0 €	114,2 €	2 379 264,0 €	115,0 €	0,7%	-16 869,9 €	-0,8 €	-0,7%	-35 753,0 €	-1,7 €	-1,5%	2 303 680,5 €	111,4 €	2 326 717,3 €	112,5 €
CC Pont-Audemer/Val de Risle	1 735 230,7 €	51,7 €	80,1%	3 899 678,0 €	116,4 €	3 930 875,4 €	117,2 €	0,7%	2 442,7 €	0,1 €	0,1%	-28 754,7 €	-0,9 €	-0,7%	3 772 015,3 €	112,5 €	3 809 735,5 €	113,6 €
	1 310 440,0 €	8,0 €	8,0%	17 417 598,0 €	114,3 €	16 463 527,8 €	108,1 €	-5,4%	-510 611,9 €	-3,4 €	-2,9%	443 458,4 €	2,9 €	2,7%	17 811 987,9 €	108,5 €	17 990 107,7 €	109,6 €

4.3.2.2 Détail des contributions :

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 027-252703863-20260211-2026_011-DE



CONTRIBUTION TRAITEMENT MUTUALISEE A L'HABITANT													
CONTRIBUTION TRAITEMENT 2026	POPULATION INSEE 2026	CHARGES DE STRUCTURE		DÉCHÈTERIES		TRI SELECTIF		AMIANTE LIÉ		DÉCHETS ALIMENTAIRES		TOTAL	
EPCI adhérents		contribution /habitant	Montant contribution	Contribution /habitant	Montant contribution	Contribution /habitant	Montant contribution	Contribution /habitant	Montant contribution	Contribution /habitant	Montant contribution	Contribution /habitant	Montant contribution
Intercom Bernay Terres de Normandie	55 395	12,03 €	671 941,35 €	18,50 €	1 033 116,75 €	1,50 €	83 646,45 €	0,20 €	11 079,00 €	5,00 €	276 975,00 €	37,49 €	2 076 758,55 €
CC Roumois Seine	42 669	12,03 €	517 574,97 €	18,50 €	795 776,85 €	1,50 €	64 430,19 €	0,20 €	8 533,80 €	5,00 €	213 345,00 €	37,49 €	1 599 660,81 €
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	11 823	12,03 €	143 412,99 €	18,50 €	220 498,95 €	1,50 €	17 852,73 €	0,20 €	2 364,60 €	5,00 €	59 115,00 €	37,49 €	443 244,27 €
CC Lieuvin-Pays d'Auge	20 685	12,03 €	250 909,05 €	18,50 €	385 775,25 €	1,50 €	31 234,35 €	0,20 €	4 137,00 €	5,00 €	103 425,00 €	37,49 €	775 480,65 €
CC Pont-Audemer/Val de Risle	33 534	12,03 €	406 767,42 €	18,50 €	625 409,10 €	1,50 €	50 636,34 €	0,20 €	6 706,80 €	5,00 €	167 670,00 €	37,49 €	1 257 189,66 €
Total	164 106	12,03 €	1 990 605,78 €	18,50 €	3 060 576,90 €	1,50 €	247 800,06 €	0,20 €	32 821,20 €	5,00 €	820 530,00 €	37,49 €	6 152 333,94 €

EPCI adhérents	TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES : CONTRIBUTION INDIVIDUALISÉE												RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES EN APPORT VOLONTAIRE : CONTRIBUTION INDIVIDUALISEE					SERVICES TECHNIQUES ET EXONERATIONS ASSOCIATIONS : contribution individualisée	
	ORDURES MENAGERES (poubelle grise)					REFUS DE TRI (poubelle jaune)					Total traitement des ordures ménagères								
	tonnage extrapolé	ratio kg/hab	montant unitaire contribution	Montant contribution	Contribution /habitant	% collecte sélective (poubelle jaune)	Tonnage estimé (10% de refus non facturés)	Montant unitaire contribution	Montant contribution	Contribution /habitant	Montant contribution	Contribution /habitant	Tonnage extrapolé	Ratio kg/hab	Montant unitaire contribution	Montant contribution	Contribution /habitant	Montant unitaire contribution	Montant contribution
Intercom Bernay Terres de Normandie	7 091 t	128	137,85 €	977 494,35 €	17,65 €	25,80%	358,00	229,28 €	82 082,24 €	1,48 €	1 059 576,59 €	19,13 €	250 t	4,5	150,00 €	37 500,00 €	0,68 €	0,92 €	50 828,00 €
CC Roumois Seine	5 462 t	128	137,85 €	752 936,70 €	17,65 €	23,50%	224,00	229,28 €	51 358,72 €	1,20 €	804 295,42 €	18,85 €	50 t	1,2	150,00 €	7 500,00 €	0,18 €	0,28 €	12 003,00 €
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	2 838 t	240	137,85 €	391 218,30 €	33,09 €	12,70%	6,00	229,28 €	1 375,68 €	0,12 €	392 593,98 €	33,21 €	0 t	0,0	150,00 €	0,00 €	0,00 €	1,04 €	12 283,00 €
CC Lieuvin- Pays d'Auge	2 979 t	144	137,85 €	410 655,15 €	19,85 €	23,20%	117,00	229,28 €	26 825,76 €	1,30 €	437 480,91 €	21,15 €	20 t	1,0	150,00 €	3 000,00 €	0,15 €	0,44 €	9 198,00 €
CC Pont- Audemer/Val de Risle	5 701 t	170	137,85 €	785 882,85 €	23,44 €	29,20%	240,00	229,28 €	55 027,20 €	1,64 €	840 910,05 €	25,08 €	20 t	0,6	150,00 €	3 000,00 €	0,09 €	0,55 €	18 495,00 €
Total	24 071 t	147	137,85 €	3 318 187,35 €	20,22 €	22,88%	945,00	229,28 €	216 669,60 €	1,32 €	3 534 856,95 €	21,54 €	340 t	2,1	150,00 €	51 000,00 €	0,31 €	0,63 €	102 807,00 €

Contribution collecte	POPULATION INSEE 2026	CONTRIBUTION COLLECTE MUTUALISEE		CONTRIBUTION COLLECTE INDIVIDUALISEE				
EPCI adhérents		contribution /habitant	montant contribution	tonnage extrapolé	ratio kg/hab	contribution/tonne	montant contribution	contribution /habitant
Intercom Bernay Terres de Normandie	55 395	43,50 €	2 409 682,50 €	6 841,00	123	60,00 €	410 460,00 €	7,41 €
CC Roumois Seine	42 669	43,50 €	1 856 101,50 €	5 412,00	127	60,00 €	324 720,00 €	7,61 €
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)								
CC Lieuvin-Pays d'Auge	20 685	43,50 €	899 797,50 €	2 959,00	143	60,00 €	177 540,00 €	8,58 €
CC Pont-Audemer/Val de Risle	33 534	43,50 €	1 458 729,00 €	5 681,00	169	60,00 €	340 860,00 €	10,16 €
Total	152 283	43,50 €	6 624 310,50 €	20 893,00	137	60,00 €	1 253 580,00 €	8,23 €

EPCI adhérents	POPULATION INSEE 2026	Régularisation 2025 sur 2026			Commentaire
		Contribution traitement	Contribution collecte	Total	
Intercom Bernay Terres de Normandie	55 395	-105 366 €	109 189 €	3 823 €	Diminution des tonnages, compensée par une hausse des coûts de collecte d'ordures ménagères en apport volontaire
CC Roumois Seine	42 669	-77 455 €	85 900 €	8 445 €	Diminution des tonnages, compensée par un retard de transfert de convention de financement TEOMI prévu en 2025, à 2026.
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	11 823	-5 714 €	0 €	-5 714 €	Diminution des tonnages d'ordures ménagères.
CC Lieuvin-Pays d'Auge	20 685	-44 886 €	85 900 €	41 014 €	Diminution des tonnages, compensée par un retard de transfert de convention de financement TEOMI prévu en 2025, à 2026.
CC Pont-Audemer/Val de Risle	33 534	-17 063 €	0 €	-17 063 €	Diminution des tonnages d'ordures ménagères.
Total	164 106	-250 484 €	280 989 €	30 505 €	

4.3.3 Chapitre 74. Dotations, subventions et droits d'entrée

BP 2025	BP 2025 + DM	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025 (Écart CFU 25 / BP 25 + DM)	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
4 325 022 €	4 550 022 €	4 960 350,24 €	+ 635 328,24 € (+410 328,24 €)	6 241 261,29 €	+1 280 911,05 €

Les dotations, subventions et droits d'entrée concernent principalement les soutiens versés par les Eco-organismes et les subventions de fonctionnement.

Les soutiens de Citeo sont versés en 3 acomptes. Un solde, appelé liquidatif, est versé l'année suivante et fait donc l'objet d'un engagement financier en fin d'année. **CITEO a adressé cet été son nouveau simulateur financier permettant d'estimer les soutiens 2025, ainsi que le montant définitif des soutiens versés au titre du tri des emballages de l'année 2024.**

Le tableau suivant présente **l'évolution annuelle de ces soutiens, qui augmente très fortement**, grâce à l'effet des actions menées pour améliorer le tri (tarification incitative, redevance spéciale pour les gros producteurs, communication, etc.).

Les recettes de 2024 et de 2025 s'avèrent nettement supérieures aux prévisions. **Le CFU 2025 pourrait ainsi être augmenté de 424 000 € par rapport au BP 2025.**

ANNEE	MONTANT DES SOUTIENS	COMMENTAIRE
2025	Ce soutien devrait atteindre, au minimum, 3 100 000 €, selon le dernier simulateur financier fourni par Citeo.	Budgétisé en 2025 à 2 863 000 €. L'augmentation du CFU 2025, par rapport au BP 2025, serait à minima de 237 000€.
2024	2 834 536 €	Il avait été estimé à 2 500 000 € au BP 2024, puis actualisé à la hausse à 2 647 000 € au CFU 2024, soit un report de 187 536 € au CFU 2025.
2023	2 377 000 €	
2022	1 808 294 €	Actualisation de la population, à la baisse, par rapport à 2021.
2021	1 883 305 €	

Par ailleurs, le Précoval est lauréat d’un appel à projet Citeo, relatif à l’optimisation ménagers. Cette convention pluriannuelle concerne les subventions d’investissement. L’inscription avait été réalisée à hauteur de 300 000 € en subventions de fonctionnement.

- La recette 2025 s’élève à 213 296€. Un report de subvention est appliqué en 2026.

REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment) : inscription au BP 2025 d’une REP financière, à compter de juillet 2025, pour l’ensemble des matériaux concernés, soit une recette de 150 000 €.

En octobre 2025, le Précoval a eu un accord verbal d’application de la REP financière, pour le bois et pour les gravats, à compter du 1^{er} juin 2025. Les autres filières feront l’objet d’une REP opérationnelle, à compter de janvier 2025.

Les tonnages seront à déclarer en 2026 afin de percevoir les soutiens correspondant à chaque flux, qui devraient représenter 12 000 € pour le bois et 3 000 € pour les gravats.

Les sites du Précoval ne sont toutefois pas encore identifiés comme lieux d’accueil des professionnels pour ces deux flux, sur le site internet de l’OCAB.

- Il est donc proposé de ne pas inscrire ces recettes au CFU 2025 et de maintenir la facturation des clients professionnels au chapitre 70.
- Ce chapitre fait également l’objet d’une inscription de 475 340,08 € aides à l’insertion (cf. chapitre 013).

Pour rappel, le CFU 2025 avait été extrapolé à hauteur de 5 074 362 € en décembre 2025. Cet écart est principalement lié à l’appel à projet Citeo.

2026

Le soutien de CITEO est évalué pour 2026 à : **3 471 267€, répartis de la façon suivante** :

- 3 200 000€ au titre des emballages ménagers,
- 170 267€ pour les papiers,
- 100 000€ d’appel à projet.

Les principales autres recettes suivantes sont également inscrites à ce chapitre :

- **Financement du chantier d’insertion** : 23 321€ par 74 postes, **soit 1 770 154 €** ;
- **Filière REP DEEE** (Responsabilité Elargie des Producteurs des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques) : **159 000 €** ;
- **Filière REP Mobilier** : **160 000 €** ;
- **Filière REP PMCB** (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment) : **100 000 €** ;
- **Participation de Seine-Eure Agglomération et de la Communauté de Communes du Neubourg**, relatif aux apports de leurs administrés en déchèteries : **184 000 €**.

4.4 Chapitre 75. Autres produits de gestion courante

BP 2025	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
773 591,15 €	799 440,80 €	+ 25 849,65 €	291 000 €	-508 440,80 €

Le chapitre 75 regroupe principalement :

- **La participation salariale aux tickets restaurants** des agents de Précoval (134 496.90 €) ;

- Loyer par SEPUR ayant installé des locaux au CETRAVAL dans le cadre de son marché de collecte signé avec l'IBTN ;
- **La refacturation du marché de collecte COVERED à la CCPAVR (507 598.55 €)**
- **Diverses régularisations**, telles que :
 - Le remboursement de sinistres (assurance) pour 17 241,33 €,
 - Le remboursement de trop-perçu (avoirs de sociétés) pour 42 771,91 €,
 - Ainsi que les ajustements liés au prélèvement à la source sur les salaires...

L'écart 2025 de 41 141,53 €, avec la précédente analyse est principalement lié à l'engagement des recettes de refacturation d'électricité et d'eau dans le cadre de la convention avec OVIVE (Site du CETRAVAL) pour l'année 2025.

Pour rappel, le CFU 2025 avait été extrapolé à hauteur de 758 299 € en décembre 2025.

2026

À compter du **1^{er} janvier 2026**, la compétence exercée jusqu'ici par la commune/EPCI pour la **collecte des déchets** est transférée de la **CCPAVR au PRÉCOVAL** (hors commune de Pont-Audemer). Ce transfert entraîne une modification directe de la structure des recettes :

La refacturation de cette collecte, auparavant comptabilisée en produits au chapitre 75, n'a plus lieu d'être, puisque la compétence est désormais exercée par le syndicat. Celle-ci sera comptabilisé au chapitre 74 avec les contributions des EPCI adhérentes.

- Le **budget 2026**, s'élève donc à **291 000 €**.

4.5 Chapitre 77. Produits exceptionnels

BP 2025	BP 2025 + DM	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025 (Écart CFU 25 / BP 25 + DM)	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
0 €	37 €	43 460 €	+ 43 460 € (+43 423 €)	0 €	-43 460 €

En M57, les chapitres **024** et **77** sont liés car ils concernent les opérations de cession :

- Le **chapitre 024** enregistre la prévision budgétaire en recettes d'investissement.
- Le **chapitre 77** traduit l'écriture comptable effective des cessions réalisées.

C'est pourquoi le chapitre 024 affiche une réalisation de **0,00 €**, tandis que le chapitre 77 présente un montant de **43 460,00 €** pour l'exercice.

Les cessions réalisées cette année sont :

- Vente du chariot télescopique / Ruaux : 15 000,00 €
- Vente du Chariot télescopique / Josse : 11 000,00 €
- Vente du terrain de Menneval / Commune : 17 460,00 € (vendu en 2023 et régularisé en écriture comptable sur 2025).

Le CFU 2025 est identique à celui extrapolé en décembre 2025.

2026

Conformément au **CGCT** et aux règles de la M57, le **BP 2026** doit inscrire **0 € au chapitre 77**, car on ne peut pas prévoir une recette réelle de cession. La prévision doit être portée **au chapitre 024**, qui est le chapitre dédié aux prévisions de cessions.

- Il est donc **normal et réglementaire** que le BP 2026 affiche zéro au chapitre 77.

5 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 027-252703863-20260211-2026_011-DE



5.1 La gestion de la dette

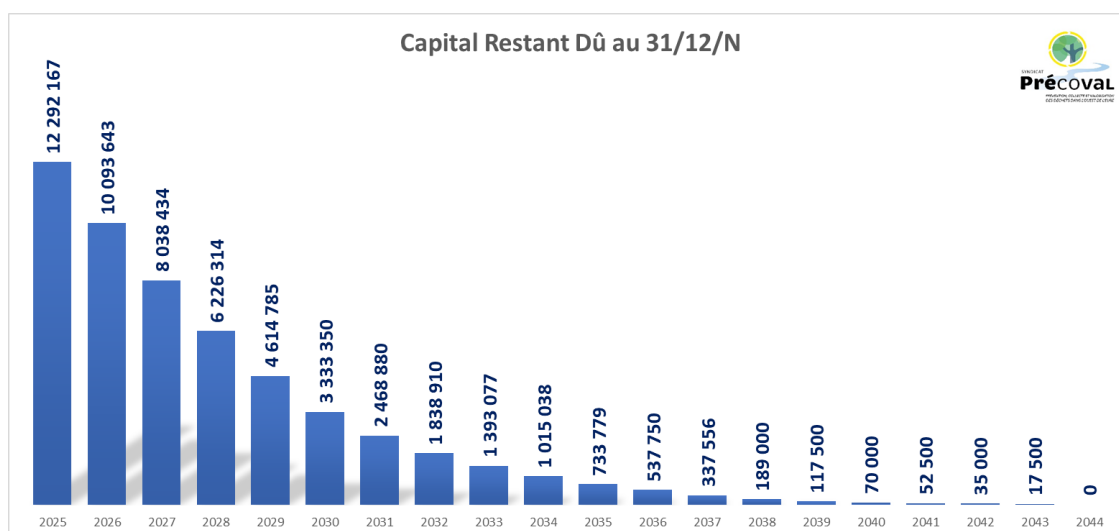
La présentation de la gestion de la dette expose deux chapitres puisque ces derniers sont indissociables :

- Les dépenses d'investissements du chapitre 16 pour le remboursement de capital, ainsi que
- Les dépenses de fonctionnement du chapitre 66 pour les charges d'intérêts (emprunts et lignes de trésorerie).

En résumé, la projection d'extinction de la dette montre une situation saine, lisible et maîtrisée. Après une année 2025 marquée par des besoins d'investissement (2,8 M€ d'emprunts nouveaux), le syndicat entre dans un cycle continu et robuste de désendettement, caractérisé par :

- Une baisse annuelle forte du CRD (-18 % à -28 %) sur la première décennie,
- Une fin de période avec une dette résiduelle très faible,
- Une extinction complète en 2044,
- Un coût en intérêts limité ($\approx 10\%$ des annuités totales).

5.1.1 L'extinction de la dette



Cette présentation du Capital Restant Dû d'évolution est à périmètre constant (hors nouvel emprunt).

L'évolution du capital restant dû (CRD) entre 2025 et 2044 met en évidence une trajectoire d'extinction progressive, accélérée et globalement maîtrisée de la dette.

L'année **2025** constitue un point particulier avec un CRD initial de 11,43 M€, 2,8 M€ de nouveaux emprunts réalisés, et donc un CRD final porté à **12 292 166.56 €**. Il s'agit donc d'une **année d'endettement net positif**, liée à la signature des sept nouveaux emprunts.

Dès **2026**, la dynamique s'inverse puisqu'au aucun nouvel emprunt n'est encore attendu, à la rédaction de ce rapport, les remboursements de capital deviennent supérieurs aux intérêts et le **CRD baisse fortement de -17,89 %**.

Pour l'exercice 2026, selon l'ensemble des emprunts souscrits le montant de la charge en **capital de 2 207 452,40 €** et **306 348,19 € d'intérêts** (hors nouvel emprunt).

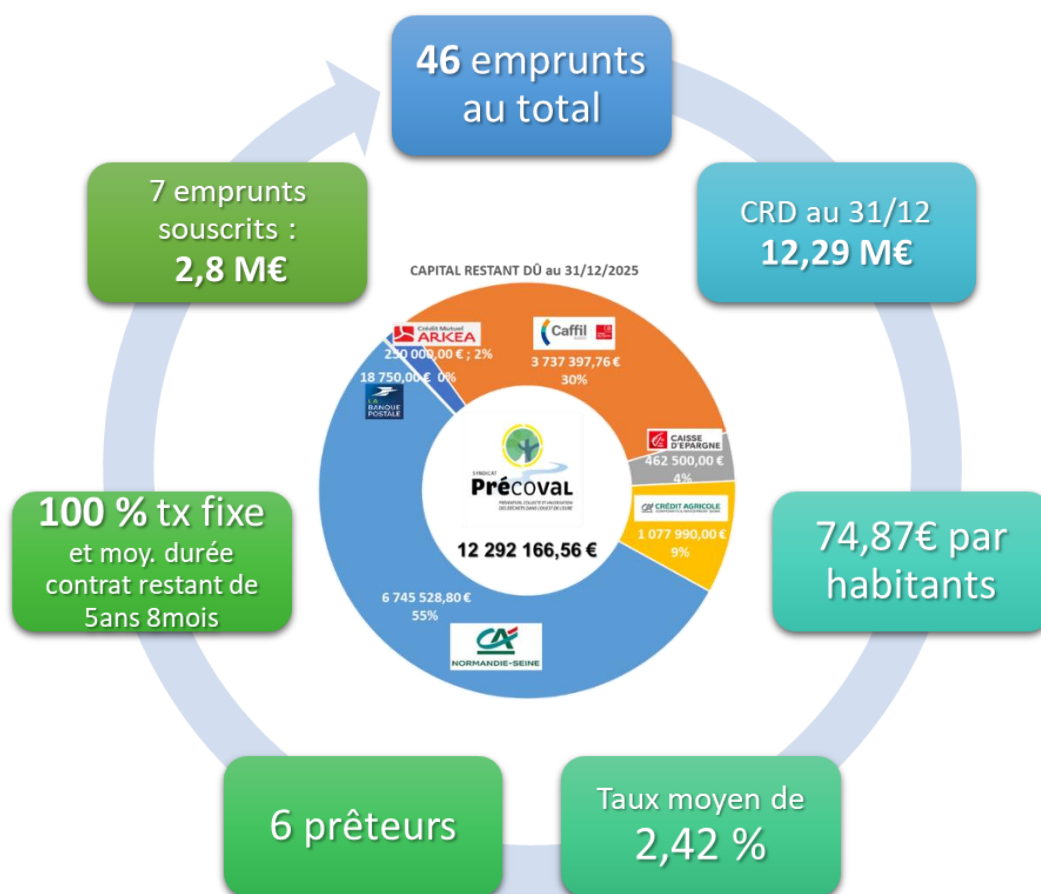
Cette rupture marque l'entrée dans **un cycle de désendettement durable**.

5.1.2 Répartition par prêteurs

Le syndicat dispose de **46 emprunts** en cours souscrits auprès de **6 organismes** b ID : 027-252703863-20260211-2026_011-DE
2.42 % et représente un capital restant dû 'CRD' au 31 décembre 2025 de **12 292 166.56 €**.

Prêteurs	Nb emprunts	Taux moyen	CRD au 31/12
ARKEA	1	3,11%	250 000,00
C.F.F.L.	17	2,88%	3 737 397,76
CAISSE EPARGNE	3	1,68%	462 500,00
CACIB	3	3,25%	1 077 990,00
CREDIT AGRICOLE	21	2,09%	6 745 528,80
LA BANQUE POSTALE	1	0,39%	18 750,00
6	46	2,42%	12 292 166,56

Le CRD est détenu par le groupe du CREDIT AGRICOLE / CACIB avec un CRD de **7 823 518,80 €** soit **63,65 %** du CRD complet.
Le ratio du CRD par habitants représente **74,87 €/hab.**



5.1.3 Le remboursement de la dette

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

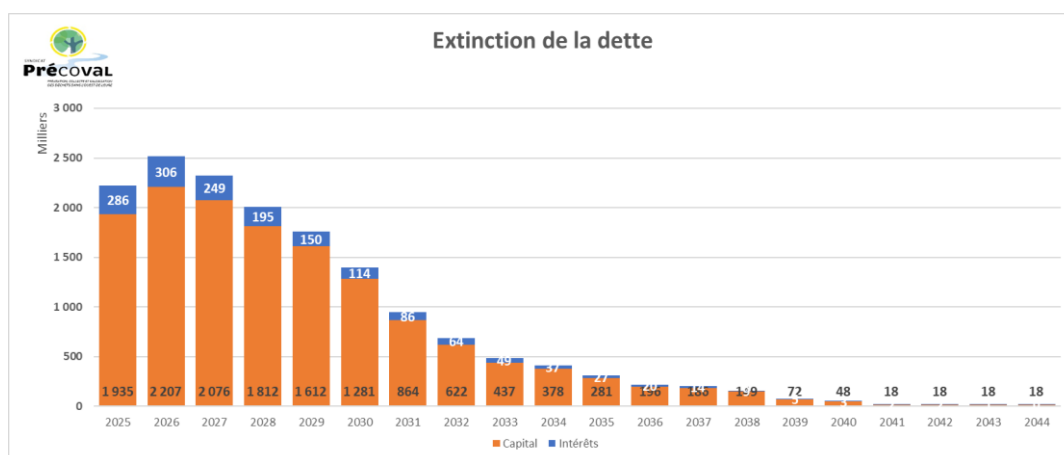
Publié le 13/02/2026

S²LO

ID : 027-252703863-20260211-2026_011-DE

Chapitre Dépense	BP 2025 + DM	CFU extrapolé 2025	Ecart CFU 2025 / BP 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
16 (Capital)	2 042 816 €	1 941 544,90 €	- 101 271,10 €	2 263 299 €	+321 754,10 €
66 (intérêts)	319 644 €	318 265,05 €	- 1 378,95 €	350 768 €	+32 502,95 €

Au 31 décembre 2025, le montant du capital remboursé est de **1 935 137,56 €** (chapitre 16) et la charge d'intérêts est de **286 281,87 €** (chapitre 66). Ceci représente donc une **annuité de 2 221 419,43 €**.



Hors nouvel emprunt, ce graphique ci-dessus présente l'évolution sur la période 2025-2044, avec le détail du capital restant dû (CRD) en début et fin d'année, des intérêts, du remboursement du capital et des annuités.

Le CRD initial au 1^{er} janvier 2025 est de 11,4 M€, et les nouveaux emprunts en 2025 accroissent temporairement le CRD, cependant le plan de remboursement est bien structuré pour que l'endettement disparaisse en 20 ans.

Le coût total des intérêts est élevé dans les premières années, mais décroît rapidement, ce qui peut être favorable pour la trésorerie à des revenus constants ou croissants.

Le CFU de 2025 démontre un montant de **1 941 544,90 €** au chapitre 16. L'écart de + 6 407,34 € provient d'une échéance de décembre 2024 non régularisée sur l'exercice. Cette dernière est donc incluse sur l'exercice 2025.

Concernant le résultat du chapitre 66, celui indique une réalisation à hauteur complet de **318 265,05 €** (prévu au budget 291 644 €) soit un écart de **- 28 000 €**. Il a donc été proposé d'augmenter l'inscription budgétaire de ce chapitre au cours de la DM3, de + 28 000 €. L'écart final de 1 378,95 € au chapitre 66, provient de réajustement de charge d'intérêts de la ligne de trésorerie en rattachement de fonctionnement.

Compte 66111 – Intérêts réglés à l'échéance

La prévision budgétaire était de 283 644 € pour une réalisation de **286 974,85 €**. L'écart provient de la souscription de nouveaux emprunts en août 2025, avec des premières échéances dès octobre 2025 lesquelles représentent 14 397,50 €. S'y ajoute le paiement d'une échéance d'emprunt de décembre 2024 non mandatée sur l'exercice précédent pour un montant de 692,98 €.

Compte 66112 – Intérêts courus non échus (ICNE)

Il est nécessaire d'augmenter la ligne budgétaire afin d'intégrer les ICNE liés aux nouveaux emprunts souscrits en 2025 puisque le montant pour cette année est de **35 885,69 €** (30 337,11 € en 2024).

Compte 6615 – Intérêts des comptes courants et dépôts crédités

Une réalisation de 27 043,14 € sur l'exercice. Une régularisation des charges d'intérêts non mandatées pour la ligne de trésorerie sur la période 2024 est à prévoir, pour un montant de **5 641,94 €**.

5.1.3.1 Le besoin de financement : emprunts réalisés en 2025

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 13/02/2026



ID : 027-252703863-20260211-2026_011-DE

PRECOVAL a souscrit en 2025 **sept nouveaux emprunts** pour un total de **2,8 M€** se

EMPRUNT	ORGANISME	TAUX	CAPITAL INITIAL	DATE DEBUT AMORT.	DATE FIN AMORT.	DUREE CTT TOTAL	MOTIF DE SOUSCRIPTION
10002315840	CREDIT AGRICOLE	2,76%	550 000	01/11/2025	06/07/2030	4 ans 8 mois	Véhicules légers d'occasion et engins de manutention
10002315809	CREDIT AGRICOLE	3,02%	350 000	01/11/2025	01/08/2032	6 ans 9 mois	Camions de collecte des biodéchets, bacs roulants, contenants de collecte
10002315807	CREDIT AGRICOLE	3,20%	350 000	01/11/2025	01/08/2035	9 ans 9 mois	Camions de collecte des biodéchets, bacs roulants, contenant de collecte
10002315797	CREDIT AGRICOLE	3,44%	600 000	01/11/2025	01/08/2040	14 ans 9 mois	Terrassement
10002403427	CREDIT AGRICOLE	3,30%	550 000	20/02/2026	10/01/2036	9 ans 10 mois	Création de casiers au cetraval / acquisition de colonnes d'apport volontaire / réseaux / abris bacs / colonnes om
DD25991909	ARKEA	3,11%	250 000	10/04/2026	10/01/2033	6 ans 9 mois	Camions collecte des biodéchets, bacs roulants de collecte, contenant collecte biodéchets
10002383631	CREDIT AGRICOLE	2,91%	150 000€	20/02/2026	10/01/2031	4 ans 10 mois	Véhicules légers d'occasion et engins de manutention
TOTAL	7	3,11%	2 550 000 (250 000 en RAR)			12 ans 5 mois	

*Signature de l'emprunt Arkéa prévue le 31 décembre. Versement des fonds en janvier 2026.

Le prêt relais inscrit au BP 2025, pour un montant de 300 000 €, n'a enfin pas été sollicité. Pour rappel, un compromis de vente a été signé avec EVIDENCE HABITAT UNIVERSEL, au prix de 333 684 € HT soit 400 420,80 € TTC. A ce jour, aucun blocage ne devrait empêcher la finalisation de la vente, prévue en 2026.

5.1.3.2 Une projection pluriannuelle 2026 - 2028

Le besoin global de financement, et donc le recours à l'emprunt, est évalué à **4 891 000 €** sur les trois prochaines années, réparti comme suit :

- En 2026 à (+ 250 000€ de RAR) **2 591 000 € ;**
- En 2027 à **1 150 000 € ;**
- En 2028 à **1 150 000 €.**

En retenant l'hypothèse de souscriptions d'emprunts à **taux fixe de 3 %**, amortissables sur **10 ans**, avec un **démarrage des remboursements au dernier trimestre de chaque exercice**, la projection ci-après présente l'échéancier des remboursements à prévoir.

PERIODE	CRD AU 01/01/N	SOUSCRIPTION NOUVEL EMPRUNT	INTERETS	CAPITAL	ANNUITE	CRD AU 31/12/N
2026	12 292 166,56	2 591 000,00	325 641,52	2 263 299,00	2 588 940,52	12 619 867,56
2027	12 619 867,56	1 150 000,00	330 385,11	2 328 486,38	2 658 871,49	11 441 381,18
2028	11 441 381,18	1 150 000,00	301 683,76	2 171 936,77	2 473 620,53	10 419 444,41
2029	10 419 444,41		270 827,68	2 057 663,01	2 328 490,69	8 361 781,40
2030	8 361 781,40		221 428,88	1 741 138,18	1 962 567,06	6 620 643,22
2031	6 620 643,22		179 546,17	1 338 156,32	1 517 702,49	5 282 486,90
2032	5 282 486,90		143 103,56	1 110 562,86	1 253 666,42	4 171 924,04
2033	4 171 924,04		112 714,20	939 844,26	1 052 558,46	3 232 079,78
2034	3 232 079,78		85 504,68	896 275,63	981 780,31	2 335 804,15
2035	2 335 804,15		60 144,00	815 258,21	875 402,21	1 520 545,94

2036	1 520 545,94	36 797,09	671 025,33	107 822,42	849 520,61
2037	849 520,61	20 773,42	413 346,38	434 119,80	436 174,23
2038	436 174,23	10 350,30	247 257,41	227 009,72	226 911,74
2039	188 916,74	5 478,03	71 500,00	76 978,03	117 416,74
2040	117 416,74	3 251,70	47 500,00	50 751,70	69 916,74
2041	69 916,74	2 144,18	17 500,00	19 644,18	52 416,74
2042	52 416,74	1 552,70	17 500,00	19 052,70	34 916,74
2043	34 916,74	961,18	17 500,00	18 461,18	17 416,74
2044	17 416,74	369,70	17 416,74	17 786,44	0,00
TOTAL		4 891 000	2 112 658	17 183 167	19 295 824

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

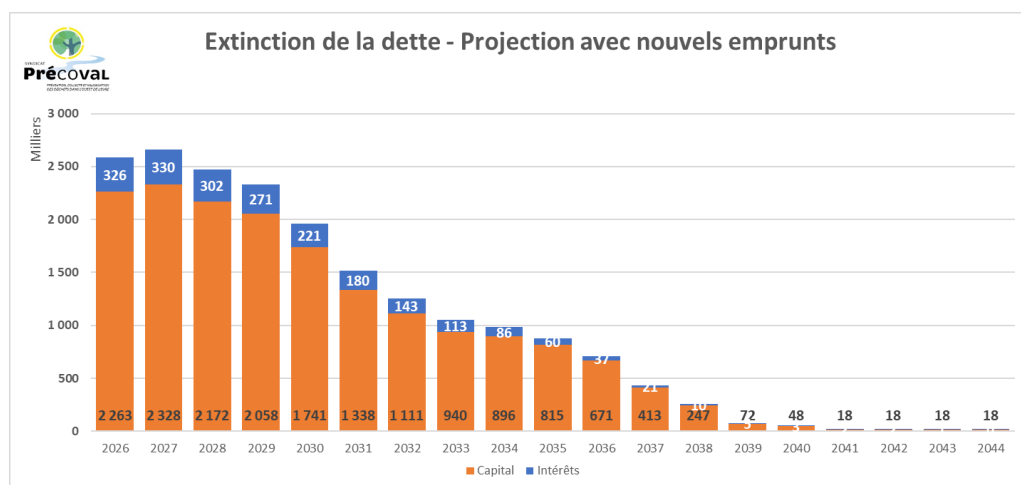
Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 13/02/2026

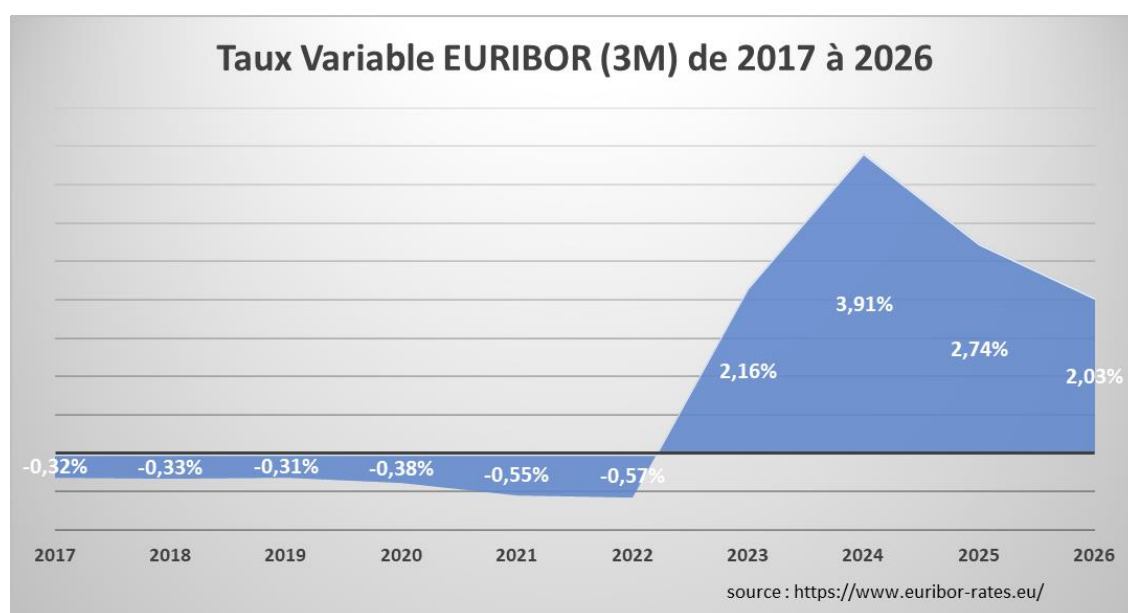
ID : 027-252703863-20260211-2026_011-DE

Le **budget 2026** tient compte :

- Au **capital** de 2 207 452,40€ + une marge pour des futurs emprunts (+ 55 846,60 €) soit **2 263 299 €** ;
- Et aux **intérêts** annuels de 325 641.52 € tout en tenant compte de la ligne de trésorerie et intérêts courus non échus des emprunts en cours et futurs emprunts soit **350 768 €** (+ 25 126,48 €).



Le recours au taux fixe garantit une parfaite stabilité budgétaire, ce qui reste essentiel pour une collectivité. Mais il est important de rappeler que le **taux variable n'est plus synonyme de risque incontrôlé**. Les produits proposés aujourd'hui sont **encadrés, simples et sécurisés**. Ils peuvent même permettre de **réduire le coût de la dette** lorsque les taux se détendent. L'enjeu n'est donc pas d'opposer taux fixe et taux variable, mais de choisir en responsabilité les solutions les plus avantageuses pour le syndicat, en combinant sécurité et opportunités lorsque le contexte s'y prête.



Pour information, le **taux Euribor 3 mois** s'établit à fin 2025 autour de **2,03 %**, un niveau nettement inférieur à celui observé en 2024, ce qui illustre bien que le taux variable peut aussi évoluer favorablement pour les emprunteurs.

5.2 Chapitre 20. Immobilisations incorporelles

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 13/02/2026



ID : 027-252703863-20260211-2026_011-DE

BP 2025	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
242 034,80 € (Dont 35 634,80 € de RAR 2024)	11 475,74 € (+62 242,56 € en RAR 2025)	-230 559,06 €	239 242,56 € (dont 62 242,56 € de RAR)	+227 766,82 €

Ces dépenses sont notamment liées à l'acquisition de logiciels, d'exploitation et de centralisation des données permettant un interfaçage entre les nouveaux logiciels et ceux mis en place par les EPCI adhérents dans le cadre de la TEOMI.

- Report, en 2026, de nombreuses dépenses liées à des projets démarrés en 2025 : migration informatique, logiciel de gestion des données de la TEOMI.
- Report de la création d'une application Précoval et d'un logiciel de pointage RH.

Le CFU 2025 est identique à celui extrapolé en décembre 2025. Les RAR 2025 sont en hausse: 62 242,56 € au lieu de 38 538,04 €.

5.3 Chapitre 21. Immobilisations corporelles

BP 2025	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
3 689 161,10 (Dont 1 017 973,20 € de RAR 2024)	2 561 249,61 € (+440 243,39 € en RAR 2025)	-1 127 911,49 €	2 492 943,39 € (dont 440 243,39 € de RAR)	-68 306,22 €

Comme chaque année, certains ajustements de dépenses ont été mis en place, afin de répondre aux priorités du syndicat. Plusieurs importantes dépenses n'ont par ailleurs pas été engagées en 2025 et font donc l'objet d'un report en 2026.

- Elles concernent notamment la fourniture de colonnes enterrées, de matériel d'exploitation, de deux véhicules de communication, d'un camion de collecte et de travaux de terrassement.
- Les amortissements (inscrits en recettes d'investissements et en dépenses de fonctionnement) sont donc également ajustés.

Le CFU 2025 est identique à celui extrapolé en décembre 2025. Les RAR 2025 sont en revanche en hausse : 440 243,39 €, au lieu de 157 165,19 €.

2026

Le tableau suivant présente les nouvelles dépenses proposées au BP 2026 :

Service	Projet	Nouvelles dépenses BP 2026 (TTC)	Commentaires
CETRAVAL	Matériel	16 500,00 €	
CETRAVAL	Captage des lixiviats, Moto pompe (pots de purge)	20 500,00 €	Pompes et armoire de commande
CETRAVAL	Plateforme de broyage du bois	0,00 €	
CETRAVAL	remplacement de 8 radiateurs et climatisation	5 500,00 €	
CETRAVAL	Equipement sécurité routière	2 000,00 €	
CETRAVAL	Caméra thermique pour casier (demande DREAL)	0,00 €	
CETRAVAL	Captage des biogaz	12 000,00 €	Drains casier 8
CETRAVAL	Réfection bâtiments quai de transfert	30 000,00 €	
CETRAVAL	Complément caisses-palettes et bioseaux	11 000,00 €	Complément caisses-palettes et bioseaux
EXP-CDT	Gros Entretien et Renouvellement	40 000,00 €	
EXP-CDT	Auvent centre de tri	91 000,00 €	
EXP-CDT	Terrassement centre de tri stationnement camions	10 000,00 €	
EXP	6 Véhicules légers dont chats dans le cadre de la cession de Parec	108 000,00 €	6 véhicules légers d'occasion, dont 4 utilitaires
EXP-LOG	Agrandissement et terrassement Bourg-Achard	50 000,00 €	Agrandissement Bourg-Achard
EXP-LOG	Blocs modulo et T béton pour cases en déchèteries	40 000,00 €	Bourg-Achard + Amfreville
EXP-LOG	2 télescopiques d'occasion et 1 mini-pelle en 2024 (modèle de démonstration ou occasion).	235 000,00 €	2 engins de manutention, 1 chariot élévateur + tête rotative
EXP-LOG	Matériel espaces verts	30 000,00 €	tracteur autoporté pour espace vert + matériel
EXP-PAP	Benne 30m3 fermées ampliroll ; Camion benne 3,5t ; Camion hayon collecte neuf pour collecte marchés ; Camion hayon collecte occasion	119 200,00 €	2 camionnettes plateau pour brigade verte (2*35 000€ TTC), 49 200€ pour open box pour finaliser camion à "nu" , camion hayon 3,5t (Pont-Audemer)
EXP-PAP	Bacs de collecte porte à porte OM et sélectif et Bacs Roulants 360L bleus pour collecte archives	415 000,00 €	Bacs porte à porte
EXP-PAV	Véhicule de collecte cartons	0,00 €	Bennette de collecte porte à porte d'occasion (145 000€) au BP 2027 ou en DM 2026.
EXP-PAV	Camion avec grue et pince kinshoffer	0,00 €	180 000€ au BP 2027 ou en DM 2026
EXP-PAV	Abris-bacs et colonnes OM, Points d'apport volontaire, Colonnes d'apport volontaire verre, fibreux et emballages	328 000,00 €	48 colonnes verre et 24 colonnes JRM, 16 abris OM, 5 colonnes enterrées et 5 colonnes semi-enterrées
COM	3 barnums, 1 comptoir et 4 roll-ups	40 000,00 €	Matériel de communication et signalétique des sites
COM	Camions de marchés communication	220 000,00 €	2 véhicules subventionnés.
SI	Matériel informatique, vidéosurveillance déchèteries et QDT	55 000,00 €	Certificats électroniques / Elections 2026
SI	Logiciels (exploitation, facturation, TEOMI....)	170 000,00 €	50K€ logiciel de pointage, 33K€ application et STYX + 10K€ réserve de développement
SI	Autres matériels informatiques	15 000,00 €	Equipement des camions de collectes
EXP-RESS	Réfection du parking	50 000,00 €	Réfection parking ressourcerie
EXP-RESS	Matériel d'exploitation + charriot élévateur	14 000,00 €	Matériel pour le chantier d'insertion: outillage, portants textile, bascule cdt textiles, combiné bois et machine flocage
EXP-RESS	reprise du matériel de Parec	145 000,00 €	Matériel et véhicules

5.4 Chapitre 23. Opérations d'équipements en cours

BP 2025	BP 2025 + DM	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025 (Écart CFU 25 / BP 25 + DM)	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
2 125 586,50 € (Dont 822 609,26 € en RAR 2024)	2 010 336,50 €	1 248 566,08 € (+298 270,05 € en RAR 2025)	-877 020,42 € (- 761 770,42€)	1 445 216 € (dont 298 270,05€ de RAR)	+196 649,92 €

Les dépenses inscrites au chapitre 23 concernent les travaux relatifs à la création de casiers de stockage au CETRAVAL, ainsi qu'à l'unité de déconditionnement de biodéchets au CETRAVAL.



Process de déconditionnement et hygiénisation des restes alimentaires



Bâtiment de l'unité de déconditionnement, muni d'une couverture photovoltaïque

Plusieurs dépenses sont reportées à l'année 2026. Elles concernent une partie des travaux du casier VIII et du casier plâtre, ainsi que la création d'une salle de communication et de locaux administratifs accolés à l'unité de déconditionnement.

Notons par ailleurs que des travaux supplémentaires avaient été envisagés sur le casier VIII, à hauteur de 150 000€, lors de précédente analyse réalisée en septembre. A l'issue de très bons échanges avec les services de la DREAL, ces travaux ne s'avèrent finalement pas nécessaires.

Mise en place de panneaux photovoltaïques sur d'anciens casiers : la prise de participation à la société Transition Euroise dans le cadre de l'implantation des panneaux photovoltaïques a été comptabilisée au chapitre 23 « immobilisations en cours » – compte 2315 au lieu du chapitre 27 « autres immobilisations financières ».

- Il avait été proposé, le 2 juillet 2025, de réduire le budget prévu au chapitre 23, à hauteur de 115 250 €, et d'abonder le chapitre 27 de ce même montant, dans le cadre de la Décision Modificative n°1.

Les dépenses inscrites au chapitre 23 concernent les travaux relatifs à la création de casiers de stockage au CETRAVAL, ainsi que la création d'une unité de déconditionnement de biodéchets au CETRAVAL.

Le CFU 2025 n'a pas été modifié par rapport à l'extrapolation réalisée en décembre. Les RAR sont toutefois en baisse : à 298 270,05 € au lieu de 408 757,71 €.

2026

Service	Projet	Nouvelles dépenses BP 2026 (TTC)	Commentaires
CETRAVAL	Travaux casiers (DDAE + MOE + CONTROLES + SPS)	326 445,95 €	Pas d'emprunt car durée d'exploitation du casier estimée entre 2 et 3 ans
CETRAVAL	DDAE	34 000,00 €	
CETRAVAL	Travaux casiers (DDAE + MOE + CONTROLES + SPS)	746 000,00 €	
CETRAVAL	Génie Civil et bâtiment, voirie	10 000,00 €	
CETRAVAL	Déconditionneur + Hygiénisation + stockage	0,00 €	
CETRAVAL	Assainissement	10 000,00 €	
CETRAVAL	Electricité	0,00 €	
CETRAVAL	Internet (tranchée passage câble)	0,00 €	
CETRAVAL	Station lavage véhicule, désinfection	2 500,00 €	Lavage haute pression et pédiluve
CETRAVAL	Panneaux photovoltaïque Toiture	18 000,00 €	Raccordement photovoltaïque et 2 bornes d'alimentation de véhicules

5.5 Chapitre 26. Participations et créances rattachées à des participations

BP 2025	BP 2025 + DM	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025 (Écart CFU 25 / BP 25 + DM)	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
0 €	250 €	250 €	+250 € (+0 €)	0 €	-250 €

Cf. chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Le CFU 2025 est identique à celui extrapolé en décembre 2025.

5.6 Chapitre 27. Autres immobilisations financières

BP 2025	BP 2025 + DM	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025 (Écart CFU 25 / BP 25 + DM)	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
0 €	115 000 €	115 000 €	+ 115 000 € (+0 €)	0 €	-115 000 €

Inscription faisant l'objet de la Décision Modificative n°1, relative à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur d'anciens casiers, initialement inscrite au chapitre 23.

Pour rappel, telle que votée lors de la décision modificative n° 1, la prise de participation à la société Transition Euroise dans le cadre de l'implantation des panneaux photovoltaïques a été comptabilisée au chapitre 27 « autres immobilisations financières ». Toutefois, une faible part de ce montant, 250 €, doit être affectée au chapitre 26 « participations et créances rattachées à des participations » selon les recommandations du Trésor Public.

Dans le cadre de la Décision Modificative n°2, budget prévu au chapitre 27 a été réduit à hauteur de 250 €, afin d'abonder le chapitre 26 de ce même montant.

Le CFU 2025 est identique à celui extrapolé en décembre 2025.

Au budget 2026, il est prévu 0 € aux chapitres 26 et 27 car ces dépenses étaient exceptionnelles en 2025.

6 RECETTES D'INVESTISSEMENT

6.1 Chapitre 13. Subventions d'investissement

BP 2025	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
1 325 977,66 € (Dont 1 194 136,37 € de RAR 2024)	480 894,76 € (+826 618,99 € en RAR 2025)	-845 082,90 €	310 000 €	-170 894,76 €

Les subventions d'investissement inscrites au CFU 2025 sont les suivantes :

- **Région - Déconditionnement et hygiénisation des biodéchets** : Montant perçu : 134 943,38€. Subvention soldée.
- **ADEME - Déconditionnement et hygiénisation des biodéchets** : Montant inscrit : 397 280,25 € ; Reste à percevoir (RAR) : 397 280,25 €
- **ADEME - Mise en œuvre du tri à la source des biodéchets** : Montant perçu en 2025 : 345 951,38 € ; Reste à percevoir (RAR) : 370 529,74 €.
- **Société Transition Euroise** – financement de travaux dans le cadre de l'implantation des panneaux photovoltaïques **projet photovoltaïque** : Montant total : 58 809 € ; Reste à percevoir (RAR) : 58 809 €.
- **ADEME – TEOMI CCRS et LPA** : Montant total : 73 032 € ; Reste à percevoir : 73 032 €. *Inscription en nouvelles recettes 2026 car la convention n'a pas été finalisée.*

En 2026, il est budgété 310 000 € pour 3 subventions attendues : ADEME de 100 000 € et REGION de 100 000 €, relatives au déploiement de la TEOMI, ainsi que 110 000 € pour l'achat de deux camions de communication (Région Normandie, fonds LEADER : GAL Seine Normandie et GAL du Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l'Eure).

La subvention d'investissement attendue est liée à la mise en place de la collecte et du déconditionnement des biodéchets est inscrite en RAR, pour 1 194 136€.

Le CFU 2025 est identique à celui extrapolé en décembre 2025.

6.2 Chapitre 10 – 10222-FCTVA

BP 2025	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
604 403 €	184 318,33 €	- 420 084,67 €	527 799 €	+343 480,67 €

Pour rappel, le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée correspond au remboursement de la TVA, versée dans le cadre d'investissements, réalisés lors de l'exercice n-1 ou n-2, à hauteur de 16,404 %. Contrairement à certaines collectivités, le Précoval est concerné par un remboursement sous deux ans. Une possibilité d'acompte, allant jusqu'à 70% du FCTVA de l'année suivante, est en revanche possible.

Le BP 2025 a été calculé, par erreur, sur la base des dépenses d'investissement inscrites au BP 2023, au lieu du CFU 2023, hors RAR. L'acompte au titre des biens acquis en 2024 représenterait 347 283 € (FCTVA estimé à 496 118,54 €). Il a toutefois été décidé, lors du comité syndical du 11 décembre, de ne pas y faire appel, afin de ne pas affecter le BP 2026.

Le CFU 2025 est identique à celui extrapolé en décembre 2025.

2026

Le **BP 2026** a été calculé en coopération de la Préfecture. A l'écriture de ce rapport, ce montant est déjà perçu par le syndicat donc le BP est de **527 779 € au titre du FCTVA** de 2024.

6.3 Chapitre 024. Produits de Cession

BP 2025	CFU 2025 extrapolé	Ecart CFU 2025 / BP 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
20 000 €	0 €	0 €	353 684 €	+333 684 €

Cf. chapitre 77.

La vente des terrains de la ressourcerie, couverte par un prêt relais, n'a pas été inscrite au BP 2025, seule la recette issue de la cession de deux engins de manutention d'occasion, pour un montant de 26 000 €, ayant été envisagée.

2026

Concernant le **budget 2026**, deux types de cessions sont envisagées :

- **20 000 €** : pour une recette relative à la vente de matériel de manutention d'occasion,
- **333 684 €**, un compromis de vente a été signé avec EVIDENCE HABITAT UNIVERSEL, au prix de 333 684 € HT soit 400 420,80 € TTC. A ce jour, aucun blocage ne devrait empêcher la finalisation de la vente, prévue en 2026.

7 SUIVI FINANCIER DU CHANTIER D’INSERTION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le 13/02/2026
ID : 027-252703863-20260211-2026_011-DE



Le tableau suivant présente le suivi financier du chantier d’insertion de Pont-Audemer et Menneval. La création d’un budget annexe sera étudiée en 2025, en vue d’une mise en œuvre en 2026.

	Objet	2025			2026	
		Montant annuel BP 2025	CFU 2025	Commentaire	Montant prévisionnel BP 2026	Commentaire
Dépenses	Personnel support, encadrement, CIP et technicien	779 997 €	779 997 €	Service administratif, ressources humaines, comptabilité, direction, élus. Encadrants, techniciens et CIP.	802 117 €	Personnel support recalculé. +1 alternant
Dépenses	Personnel d'insertion	2 135 714 €	2 001 888 €	Budget établi pour 82,14 ETP, soit 115 agents à 25h/semaine. Montée en puissance progressive des effectifs. Moyens humains du CFU extrapolé : 79,44 ETP lissés sur l'année. Ajustement du salaire chargé+titre restaurant.	1 891 292 €	74 ETP (salaire chargé+titre restaurant)
Dépenses	Personnel contrat PEC	137 925 €	167 576 €	11 agents au premier semestre 2025 à la Ressourcerie. Centre de tri fibreux: 6 personnes, départs échelonnés jusqu'en septembre.	0 €	Fin des contrats PEC
Dépenses	Electricité et chauffage	60 000 €	55 000 €	Dépenses prises en compte: chauffage gaz au centre de tri textiles, bois à la Ressourcerie + électricité sur les 3 sites.	56 100 €	
Dépenses	Remboursement prêt centre de tri textile et locaux administratifs	70 000 €	70 000 €		70 000 €	
Dépenses	Loyer boutique Pont-Audemer	26 800 €	26 800 €		26 800 €	
Dépenses	Amortissement 6 véhicules	15 000 €	10 000 €	6 véhicules inscrits au budget. 4 véhicules utilisés dans le cadre du chantier d'insertion.	15 000 €	6 véhicules. Montée en puissance de la collecte.
Dépenses	Entretien et carburant véhicules	58 600 €	40 000 €	6 véhicules inscrits au budget. 4 véhicules utilisés dans le cadre du chantier d'insertion.	59 772 €	Augmentation du nombre de véhicules
Dépenses	Formations	50 000 €	30 000 €	Formations payantes, hors CNFPT.	30 000 €	
Dépenses	Remboursement emprunt ressourcerie	50 000 €	48 095 €		48 095 €	
Dépenses	Fournitures et matériel	30 000 €	55 000 €	Brodeuse, rolls, portes-sacs. Commande importante d'EPI pour constituer un stock.	25 000 €	Budget informatique installation des 2 salles numériques et smartphone collecte. EPI.
Dépenses	Frais divers	20 000 €	35 000 €	Intègre notamment les taxes foncières, la location de bennes, l'eau, le logiciel, la cotisation au réseau des ressourceries.	35 700 €	Intègre notamment les taxes foncières, la location de bennes, l'eau, le logiciel, la cotisation au réseau des ressourceries.
Dépenses	Sous total	3 434 036 €	3 319 356 €		3 059 876 €	
Recettes	Contrats d'insertion	1 964 939 €	1 889 759 €	23 921€ par ETP	1 770 154 €	23 921€ par ETP
Recettes	Contrats PEC	93 948 €	93 948 €		0 €	
Recettes	Accompagnement département	30 000 €	42 197 €	Conventionnement Département confirmé en octobre 2025.	42 197 €	
Recettes	Vente boutique Ressourcerie	465 000 €	504 790 €	L'extrapolation du 2 juillet avait été réalisée en s'appuyant sur des ventes très fortes, réalisées en mai et juin. Le CFU 2025 devrait avoisiner l'estimation réalisée en septembre.	505 000 €	
Recettes	Vente vêtements au kilo	91 667 €	100 128 €	Mise en place progressive des effectifs d'insertion.	105 000 €	
Recettes	Vente vêtements boutique Pont-Audemer	132 000 €	117 282 €	Ouverture de la boutique le 4 février. Et 1ère vente au kilo au CDT textiles le 12 février. Poursuite de la montée en puissance.	126 000 €	
Recettes	Prestation de couture et broderie à Pont-Audemer	10 000 €	4 306 €	Mise en place en avril.	12 000 €	
Recettes	Livraisons et collectes à domicile	7 000 €	6 700 €		6 000 €	
Recettes	Vente ferraille	8 000 €	4 067 €	36,86 tonnes	4 000 €	
Recettes	Ventes textiles Gebetex		6 000 €		6 000 €	
Recettes	Eco-organismes	5 000 €	5 000 €	Electroménager, mobilier.	5 000 €	Développement filière sport et loisirs
Recettes	Sous-total	2 807 554 €	2 774 177 €		2 581 351 €	
Economies	Personnel d’exploitation du centre de tri	240 000 €	240 000 €	Economie de recrutement de 8 ETP	61 200 €	Recrutement d'emplois classiques à compter d'avril
Economies	Prestation de collecte des papiers de bureau et d'archives	16 800 €	16 800 €	210€/tonne * 80 tonnes. Économie sur prestation extérieure évitée.	17 120 €	Économie sur prestation extérieure évitée. 214€/tonne * 80 tonnes.
Economies	Prestations de collectes en déchèteries	60 000 €	60 000 €	Flux: textiles, polystyrène, déchets alimentaires. Chiffrage prudent.	61 200 €	Économie sur prestation extérieure évitée. 2% augmentation de prix.
Economies	Collectes des marchés hebdomadaires				41 516 €	Collectes du marché de Pont-Audemer à partir d'avril 2026 et de Corneilles à partir de février 2026. Estimation: 194 tonnes, à 214€/tonne. Économie sur prestation extérieure évitée.
Economies	Prestations de collecte des gros cartons	150 000 €	150 000 €	500 tonnes à 300€/t minimum	186 000 €	Économie sur prestation extérieure évitée. 2% augmentation de prix.
Economies	Entretien des EPI des autres activités SDOMODE	6 000 €	6 000 €		6 120 €	Économie sur prestation extérieure évitée. 2% augmentation de prix.
Economies	Traitement des déchets	78 960 €	62 883 €	Economie d'enfouissement de 316 tonnes de déchets évités (ventes boutique) + 163,50 tonnes de textiles orientées vers Gébétex. 131,10€/tonne en 2025.	64 928 €	Economie d'enfouissement de 316 tonnes de déchets évités (ventes boutique) + 163,50 tonnes de textiles orientées vers Gébétex. 137,90€/tonne en 2026.
Economies	Sous-total économies	551 760 €	535 683 €		438 084 €	
Bilan financier estimatif annuel		-74 722 €	-9 496 €	Bilan tenant compte des économies réalisées sur le traitement de déchets et les prestations extérieures évitées.	-40 442 €	Bilan tenant compte des économies réalisées sur le traitement de déchets et les prestations extérieures évitées.

8 UNE ÉVOLUTION RÉTROSPECTIVE-PROSPECTIVE 2022-2028

8.1 Les résultats d'exercices

RÉSULTAT EXERCICE	REALISÉ CFU				BP + RAR	PRÉVISIONNEL CFU		
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027	2028
TOTAL DEPENSES	19 471 810,28	18 665 844,78	21 811 495,33	32 626 714,38	35 833 271,51	34 545 401,51	32 321 340,32	32 705 394,18
TOTAL RECETTES	20 959 802,38	19 965 298,22	23 182 985,44	33 210 714,43	35 833 271,51	35 398 661,56	32 711 417,30	32 954 296,20
RESULTAT GLOBAL	1 487 992,10	1 299 453,44	1 371 490,11	584 000,05	0,00	853 260,05	390 076,98	248 902,02
Résultat de fonctionnement (hors report 002)	547 724,01	377 380,20	1 038 085,04	573 402,39	-861 863,32	779 690,68	457 839,65	902 974,62
Résultat reporté de fonctionnement	1 200 499,22	1 196 798,18	899 399,53	688 409,22	861 863,32	861 863,32	853 260,05	390 076,98
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 748 223,23	1 574 178,38	1 937 484,57	1 261 811,61	0,00	1 641 554,00	1 311 099,70	1 293 051,60
Résultat d'investissement (hors report 001)	288 498,30	-14 493,81	-291 269,52	-111 817,10	677 811,56	-110 482,39	-132 728,77	-123 126,86
Résultat reporté d'investissement	-548 729,43	-260 231,13	-274 724,94	-565 994,46	-677 811,56	-677 811,56	-788 293,95	-921 022,72
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-260 231,13	-274 724,94	-565 994,46	-677 811,56	0,00	-788 293,95	-921 022,72	-1 044 149,58
001 - REPORT D'INVESTISSEMENT	-260 231,13	-274 724,94	-565 994,46	-677 811,56	0,00	-788 293,95	-921 022,72	-1 044 149,58
002 - REPORT DE FONCTIONNEMENT	1 196 798,18	899 399,53	688 409,22	853 579,39	0,00	853 260,05	390 076,98	248 902,02
1068 – EX. DE FONCT. CAPITALISES (besoin de financement)	551 425,05	674 778,85	1 249 075,35	399 948,29	0,00	788 293,95	921 022,72	1 044 149,58

Le résultat de fonctionnement à reporter (002), en fin d'exercice 2025, s'élèverait à 853 579 €, pour une estimation de 339 609 € lors de l'élaboration du Budget Primitif 2025, soit une augmentation de 513 970 €.

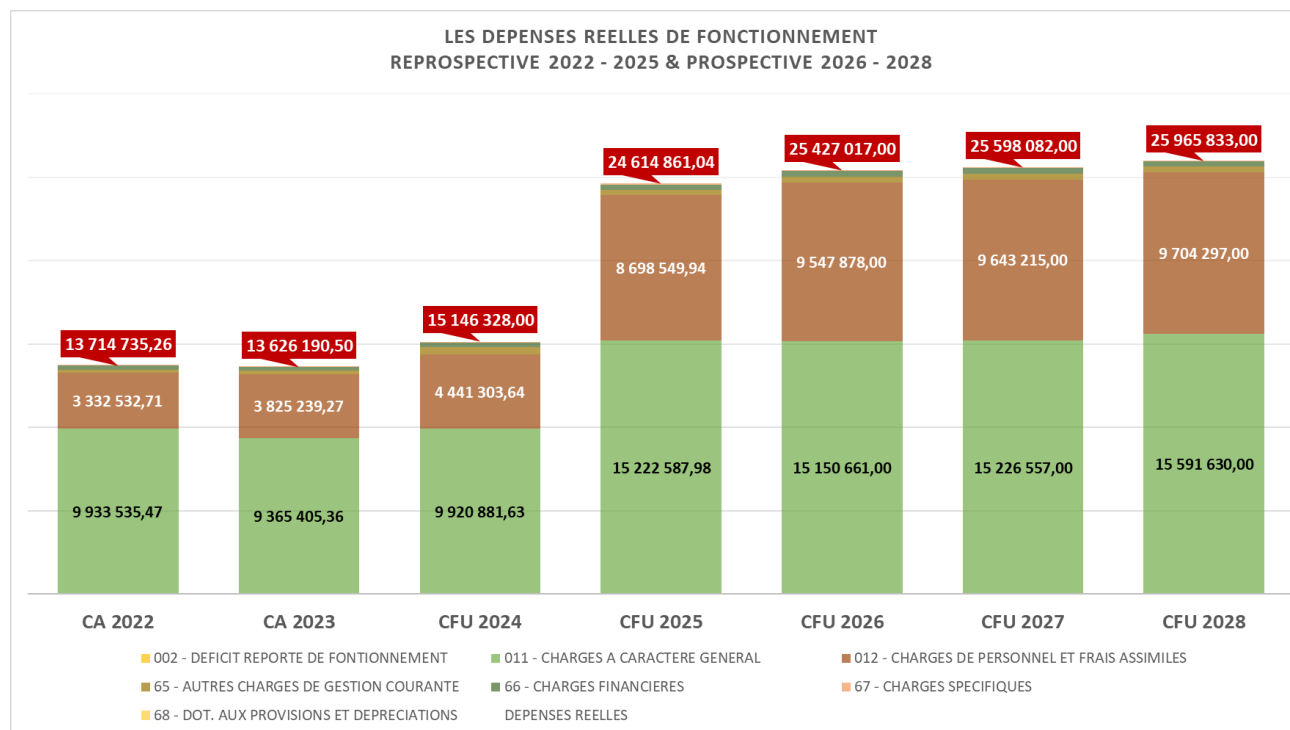
Pour rappel, à l'issue de l'analyse réalisée le 11 décembre 2025, cet excédent était extrapolé à 1 210 000 €. L'écart, par rapport à la précédente analyse, s'explique principalement par :

- Une augmentation, de l'ordre de 196 000€, des inscriptions en RAR pour des dépenses d'investissements, qui seront déduites des nouvelles dépenses 2026.
- Une hausse des dépenses de fonctionnement inscrites au chapitre 11 de l'ordre de 118 000 €.
- Une diminution des contributions versées par les collectivités adhérentes, de 52 000 € environ.

Le CFU fait l'objet d'importants reports d'investissements, en dépenses comme en recettes. Il ne s'est pas avéré nécessaire de faire appel, en 2025, au prêt relais de 300 000 €, inscrit au BP 2025.

Le résultat de fonctionnement à reporter (002), en fin d'exercice 2026, est estimé à 853 260€. Comme indiqué dans le présent document, cette somme est inscrite au chapitre 011 au BP 2026.

8.2 Dépenses de fonctionnement



FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025 + DMs	CFU 2025	BP 2026	CFU 2026	CFU 2027	CFU 2028
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	14 753 648,23	14 866 161,66	16 320 148,86	27 537 590,94	26 049 737,71	28 427 259,00	27 139 389,00	27 217 571,66	27 444 413,94
DEPENSES REELLES	13 714 735,26	13 626 190,50	15 146 328,00	25 175 940,66	24 614 859,99	26 280 277,05	25 427 017,00	25 598 082,00	25 965 833,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 933 535,47	9 365 405,36	9 920 881,63	15 540 955,52	15 222 587,98	16 003 921,05	15 150 661,00	15 226 557,00	15 591 630,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 332 532,71	3 825 239,27	4 441 303,64	8 858 641,14	8 698 549,94	9 547 878,00	9 547 878,00	9 643 215,00	9 704 297,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	205 301,67	207 014,64	446 683,38	338 700,00	298 017,63	347 710,00	347 710,00	351 187,00	354 699,00
66 - CHARGES FINANCIERES	243 335,41	228 422,23	267 052,68	319 644,00	318 265,05	350 768,00	350 768,00	347 123,00	285 207,00
67 - CHARGES SPECIFIQUES	30,00	109,00	70 406,67	107 000,00	77 440,44	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
68 - DOT. AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'ORDRE	1 038 912,97	1 239 971,16	1 173 820,86	2 361 650,28	1 434 876,67	2 146 981,95	1 712 372,00	1 619 489,66	1 478 580,94
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	428 177,85	0,00	434 609,95	0,00	0,00	0,00
042 - OP. D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 038 912,97	1 239 971,16	1 173 820,86	1 933 472,43	1 434 876,67	1 712 372,00	1 712 372,00	1 619 489,66	1 478 580,94

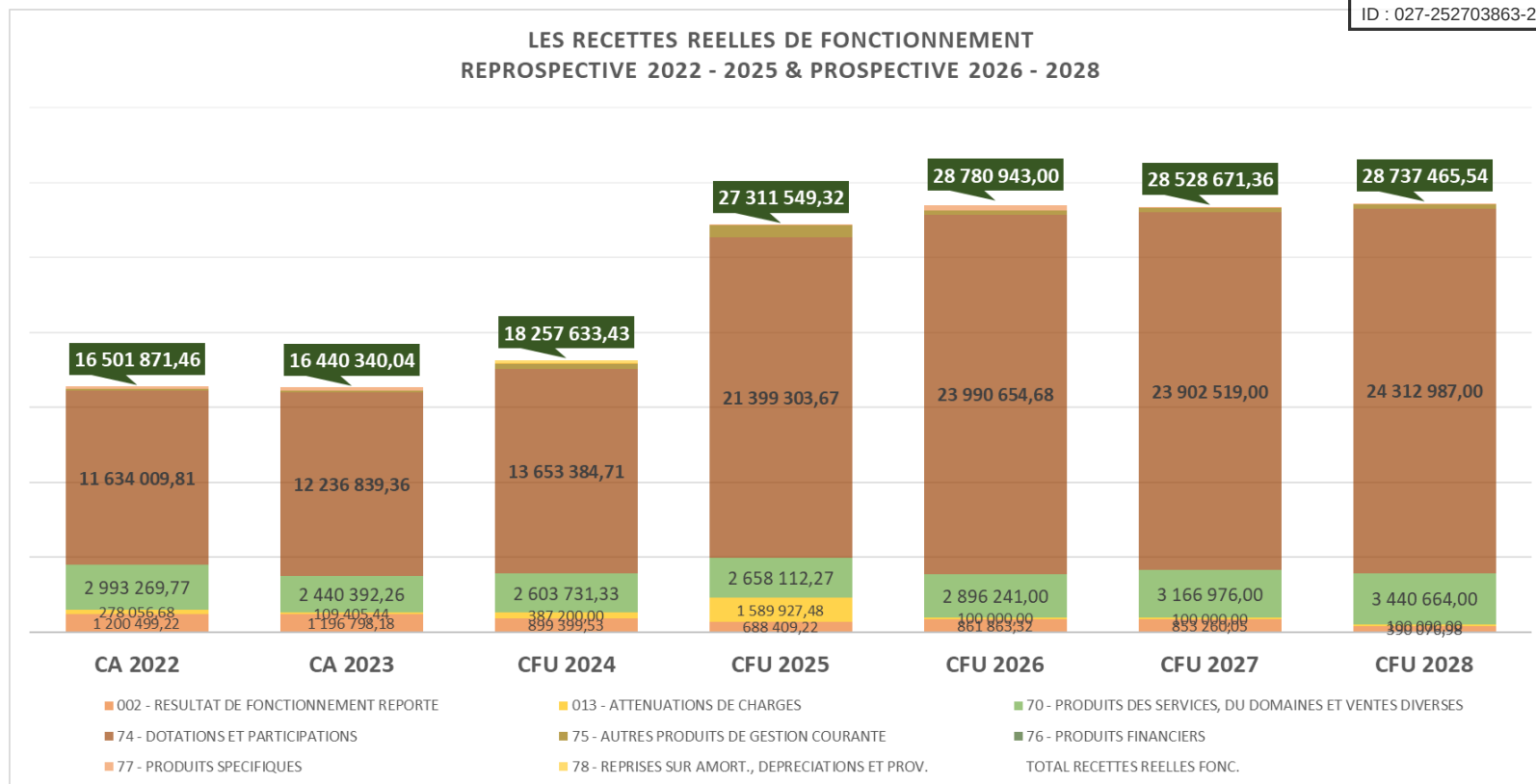
8.3 Recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 027-252703863-20260211-2026_011-DE



FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025 + DMs	CFU 2025	BP 2026	CFU 2026	CFU 2027	CFU 2028
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	16 501 871,46	16 440 340,04	18 257 633,43	27 566 113,95	27 311 549,32	28 427 259,00	28 780 943,00	28 528 671,36	28 737 465,54
RECETTES REELLES	16 381 264,26	16 312 510,46	18 100 026,62	27 235 600,52	27 178 653,44	28 139 759,00	28 493 443,00	28 333 755,05	28 554 727,98
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 200 499,22	1 196 798,18	899 399,53	688 409,22	688 409,22	861 863,32	861 863,32	853 260,05	390 076,98
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	278 056,68	109 405,44	387 200,00	2 131 981,88	1 589 927,48	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
70 – PROD ; DES SERVICES, DU DOMAINES & VENTES DIV.	2 993 269,77	2 440 392,26	2 603 731,33	2 609 145,84	2 658 112,27	2 896 241,00	2 896 241,00	3 166 976,00	3 440 664,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	11 634 009,81	12 236 839,36	13 653 384,71	20 988 975,43	21 399 303,67	23 990 654,68	23 990 654,68	23 902 519,00	24 312 987,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	142 028,54	119 863,88	340 511,05	773 591,15	799 440,80	291 000,00	291 000,00	291 000,00	291 000,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77 - PRODUITS SPECIFIQUES	133 400,24	209 211,34	16 800,00	43 497,00	43 460,00	0,00	353 684,00	20 000,00	20 000,00
78 - REPRISES SUR AMORT., DEPRECIATIONS ET PROV.	0,00	0,00	199 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES D'ORDRE	120 607,20	127 829,58	157 606,81	330 513,43	132 895,88	287 500,00	287 500,00	194 916,31	182 737,56
042 - OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 607,20	127 829,58	157 606,81	330 513,43	132 895,88	287 500,00	287 500,00	194 916,31	182 737,56

8.4 Dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

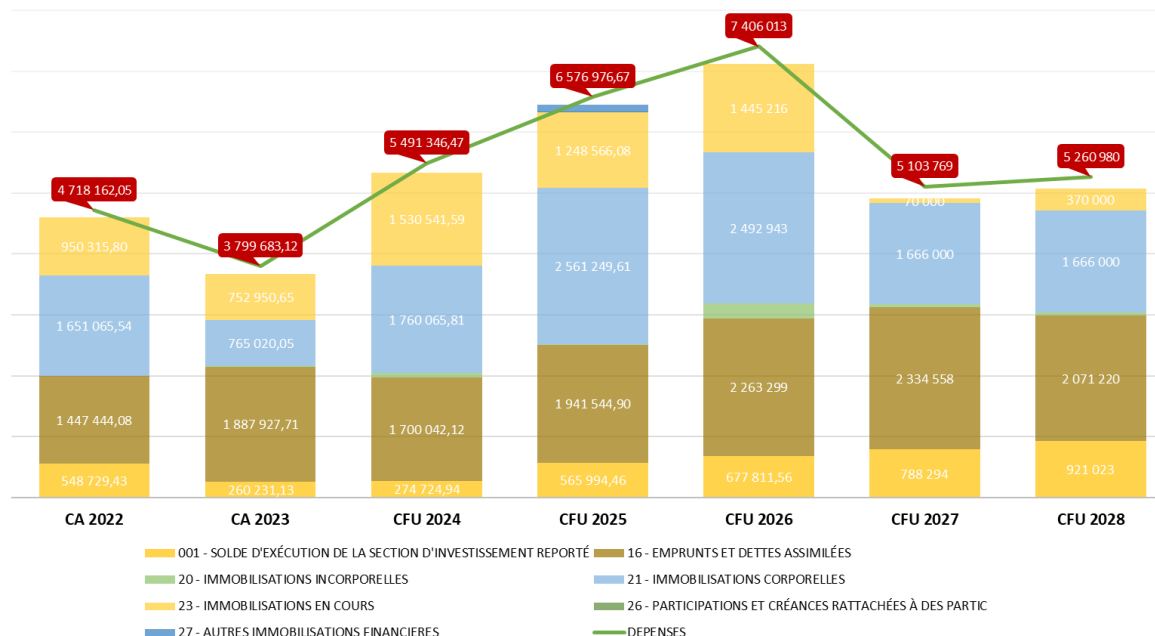
Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 027-252703863-20260211-2026_011-DE

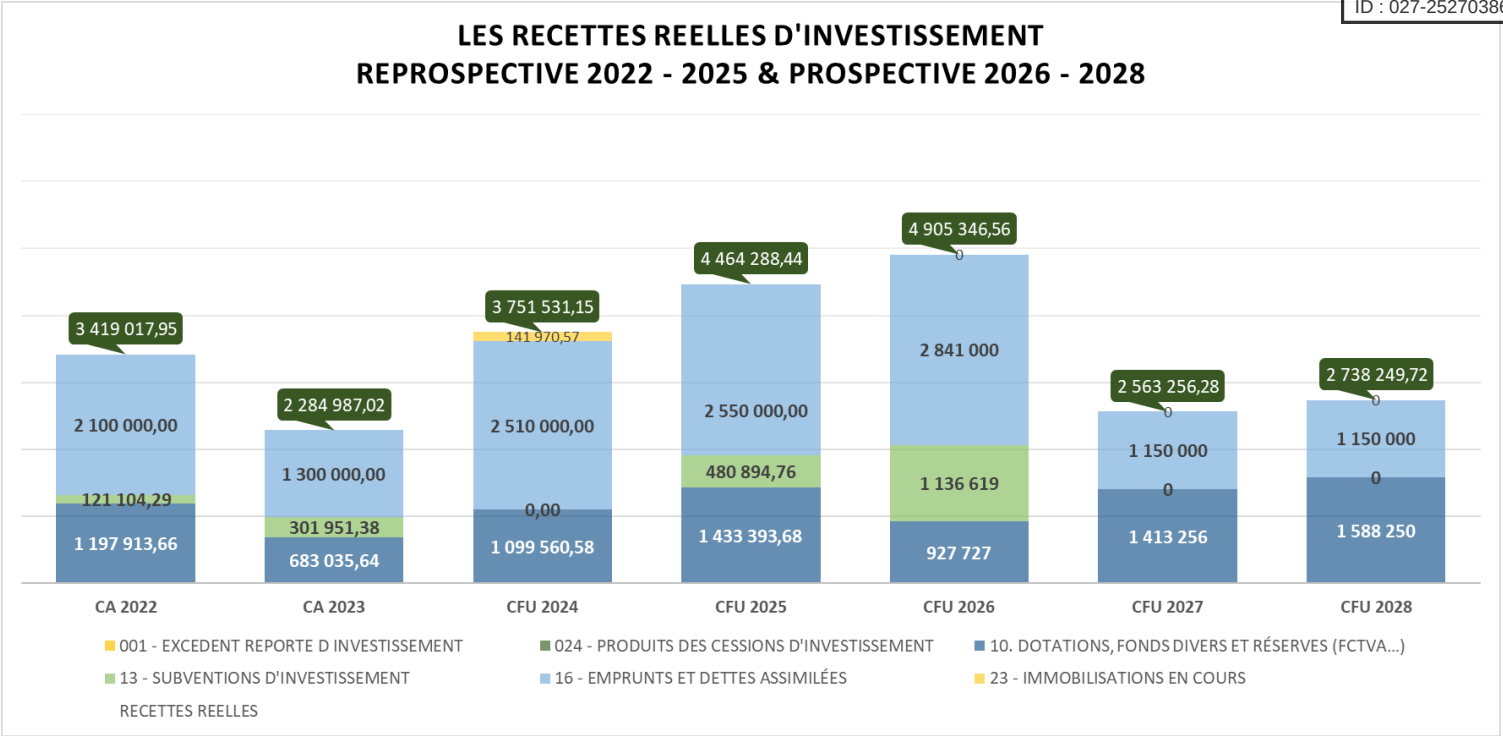


LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
REPROSPECTIVE 2022 - 2025 & PROSPECTIVE 2026 - 2028



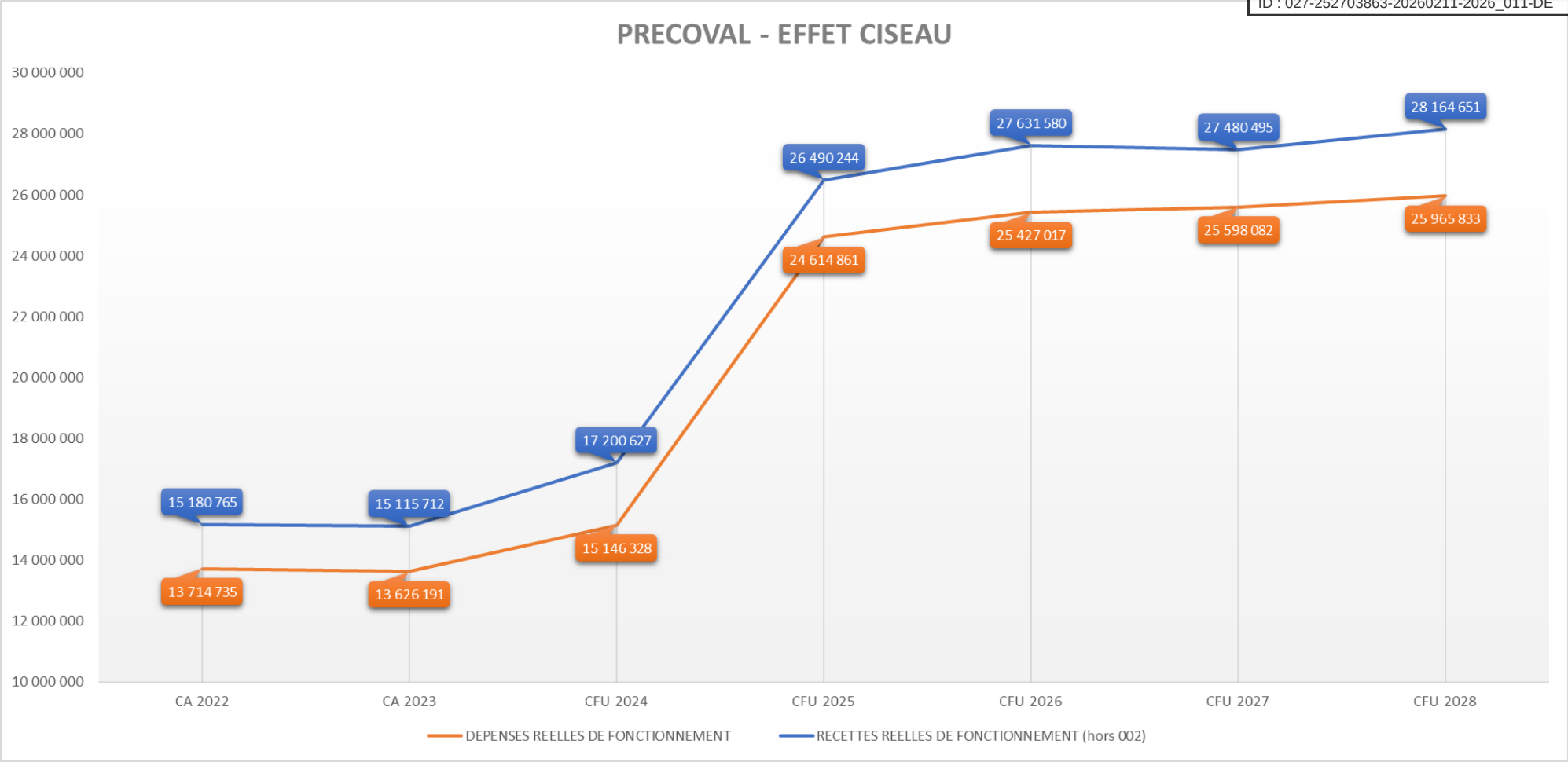
INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025 + DM + RAR	CFU 2025	BP + RAR 2026	CFU 2026	CFU 2027	CFU 2028
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	4 718 162,05	3 799 683,12	5 491 346,47	8 996 106,29	6 576 976,67	7 406 012,51	7 406 012,51	5 103 768,66	5 260 980,24
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	4 597 554,85	3 671 853,54	5 333 739,66	8 665 592,86	6 444 080,79	7 118 512,51	7 118 512,51	4 908 852,35	5 078 242,68
001 - SOLDE D'EXÉ. DE LA SECTION D'INVEST.REPORTÉ	548 729,43	260 231,13	274 724,94	565 994,46	565 994,46	677 811,56	677 811,56	788 293,95	921 022,72
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 447 444,08	1 887 927,71	1 700 042,12	2 042 816,00	1 941 544,90	2 263 299,00	2 263 299,00	2 334 558,40	2 071 219,96
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	5 724,00	68 365,20	242 034,80	11 475,74	239 242,56	239 242,56	50 000,00	50 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 651 065,54	765 020,05	1 760 065,81	3 689 161,10	2 561 249,61	2 492 943,39	2 492 943,39	1 666 000,00	1 666 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	950 315,80	752 950,65	1 530 541,59	2 010 336,50	1 248 566,08	1 445 216,00	1 445 216,00	70 000,00	370 000,00
26 - PART. ET CRÉANCES RAT. À DES PARTIC	0,00	0,00	0,00	250,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	115 000,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	120 607,20	127 829,58	157 606,81	330 513,43	132 895,88	287 500,00	287 500,00	194 916,31	182 737,56
040 - OP. D'ORDRE DE TRANS. ENTRE SECTIONS	120 607,20	127 829,58	157 606,81	330 513,43	132 895,88	287 500,00	287 500,00	194 916,31	182 737,56
RESTE A REALISER D'INVESTISSEMENT	291 193,92	400 053,91	1 877 217,26	1 877 217,26	798 756,00	0	0	0	0

8.5 Recettes d'investissement



INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025 + DM + RAR	CFU 2025	BP + RAR 2026	CFU 2026	CFU 2027	CFU 2028
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	4 457 930,92	3 524 958,18	4 925 352,01	8 967 646,29	5 899 165,11	7 406 012,51	6 617 718,56	4 182 745,94	4 216 830,66
RECETTES REELLES	3 419 017,95	2 284 987,02	3 751 531,15	6 605 996,01	4 464 288,44	5 259 030,56	4 905 346,56	2 563 256,28	2 738 249,72
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	-23 460,00	0,00	353 684,00	0,00	0,00	0,00
10 – DOT., FONDS DIVERS ET RESERVES	1 197 913,66	683 035,64	1 099 560,58	1 853 478,35	1 433 393,68	927 727,29	927 727,29	1 413 256,28	1 588 249,72
Dont 1068 – EXC. DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	686 460,66	551 425,05	674 778,85	1 249 075,35	1 249 075,35	399 948,29	399 948,29	788 293,95	921 022,72
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	121 104,29	301 951,38	0,00	1 325 977,66	480 894,76	1 136 619,27	1 136 619,27	0,00	0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 100 000,00	1 300 000,00	2 510 000,00	3 450 000,00	2 550 000,00	2 841 000,00	2 841 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	141 970,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES D'ORDRE	1 038 912,97	1 239 971,16	1 173 820,86	2 361 650,28	1 434 876,67	2 146 981,95	1 712 372,00	1 619 489,66	1 478 580,94
021 – VIR. SECTION DE FONCT.	0,00	0,00	0,00	428 177,85	0,00	434 609,95	0,00	0,00	0,00
040 - OP. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 038 912,97	1 239 971,16	1 173 820,86	1 933 472,43	1 434 876,67	1 712 372,00	1 712 372,00	1 619 489,66	1 478 580,94
RESTE A REALISER D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 194 136,37	1 194 136,37	1 076 619,27	0	0	0	0

8.6 Analyse des charges et produits : pas d'Effet Ciseau constaté



L'effet de ciseau en gestion financière est un **concept clé** pour **évaluer la santé financière d'une collectivité**. Il désigne la situation où les charges réelles de fonctionnement augmentent plus rapidement que les produits (recettes) de fonctionnement, ou vice versa. Pour assurer la pérennité financière d'une collectivité, il est crucial de :

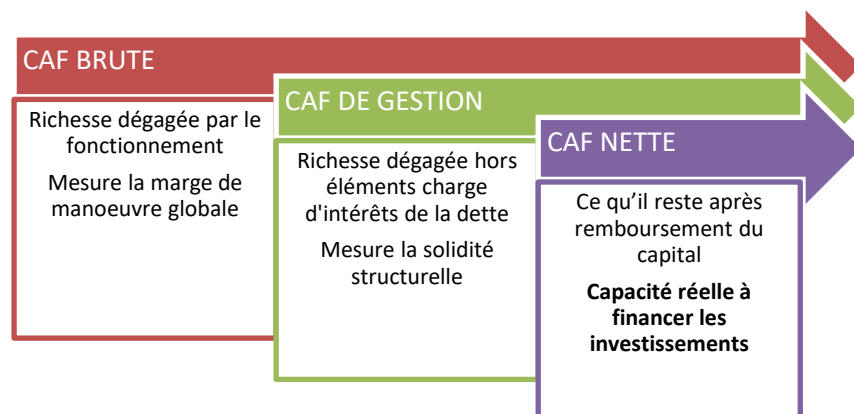
- **Analyser l'évolution des produits et des charges sur plusieurs années.** Cela permet d'identifier les tendances et de mieux anticiper les charges réelles de fonctionnement.
- Mettre en place des mesures correctives si un déséquilibre est détecté, comme la révision des politiques fiscales (contribution), la rationalisation des dépenses ou l'amélioration de l'efficacité des services.

L'effet de ciseau désigne la situation où les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes, créant un risque de déséquilibre financier. Pour PRECOVAL, les années 2022-2023 montrent une évolution maîtrisée : recettes et dépenses reculent légèrement, avec un effort réel de contrôle des charges.

À partir de 2024-2026, les évolutions de compétences (chantier d'insertion, puis intégration progressive de la collecte des déchets pour plusieurs EPCI) entraînent une hausse importante des dépenses de fonctionnement. Les recettes progressent également grâce aux contributions des territoires, mais avec un risque : si ces contributions ne couvrent pas totalement les coûts réels, un effet ciseau pourrait apparaître.

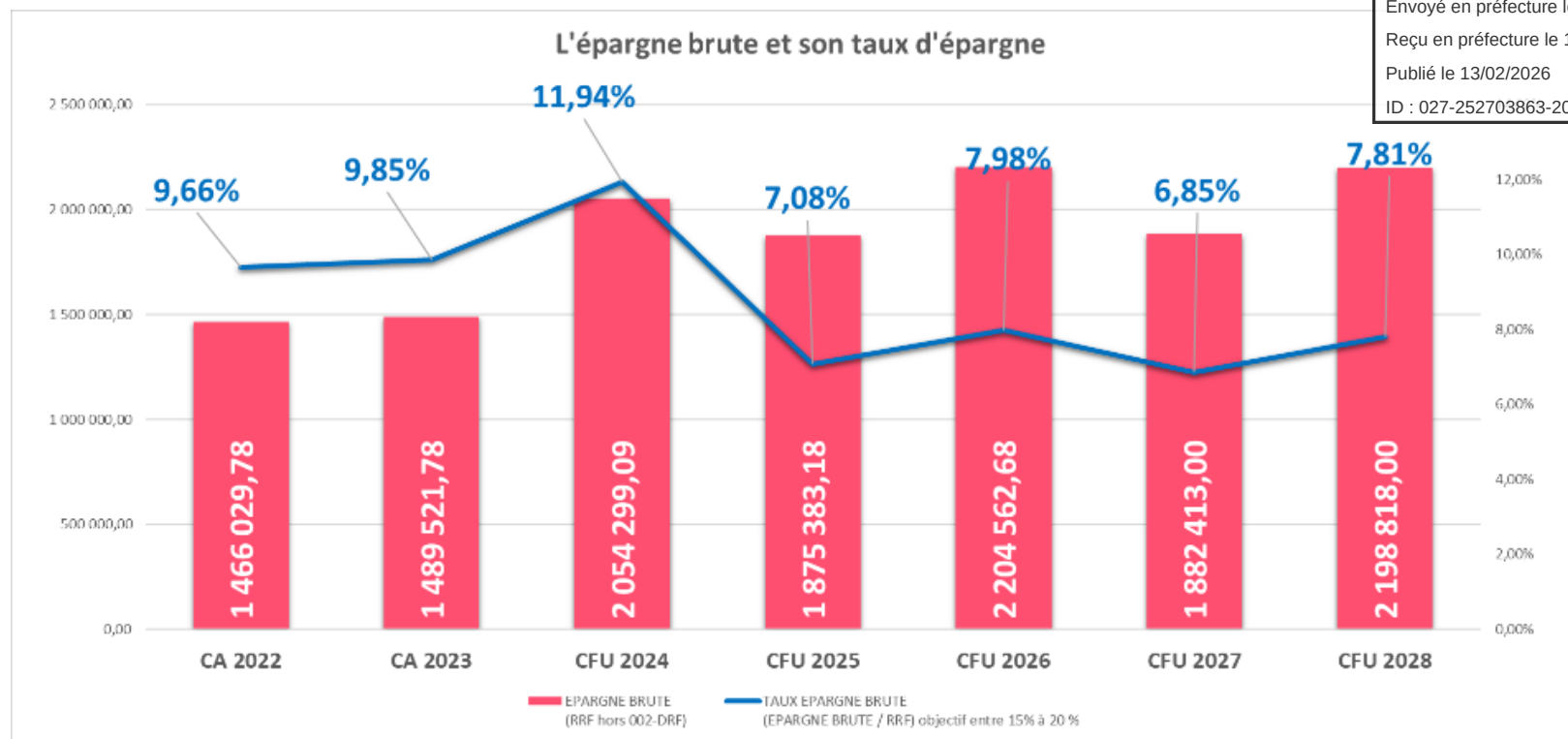
Aujourd'hui, la trajectoire reste globalement saine : les recettes suivent la montée en charge des nouvelles missions et les dépenses sont contenues. Pour éviter tout risque futur, il sera essentiel de maintenir cette vigilance, notamment sur la couverture financière des compétences transférées et sur la dynamique des contributions des EPCI.

8.7 La capacité d'autofinancement



Entre 2022 et 2026, la capacité d'autofinancement se dégrade nettement : l'épargne brute recule fortement et son taux tombe à un niveau très insuffisant, bien en dessous du seuil de vigilance. L'épargne nette devient négative plusieurs années de suite, signe que les remboursements de dette ne sont plus couverts par les ressources propres.

À partir de 2027, les **projections montrent une amélioration avec une épargne brute et une épargne nette qui se redressent**. Cette reprise reste toutefois fragile et dépendra d'une stricte maîtrise des dépenses et du maintien de recettes dynamiques.



CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP + RAR 2026	CFU 2026	CFU 2027	CFU 2028
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 002)	15 180 765	15 115 712	17 200 627	26 490 244	27 277 896	27 631 580	27 480 495	28 164 651
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 714 735	13 626 191	15 146 328	24 614 861	26 280 277	25 427 017	25 598 082	25 965 833
EPARGNE BRUTE (RRF hors 002-DRF)	1 466 030	1 489 522	2 054 299	1 875 383,18	997 618,63	2 204 562,68	1 882 413,00	2 198 818,00
TAUX EPARGNE BRUTE (EPARGNE BRUTE / RRF) objectif entre 15% à 20 %	9,66%	9,85%	11,94%	7,08%	3,66%	7,98%	6,85%	7,81%
EPARGNE DE GESTION (RRF-DRF-travaux en régie -Charges d'intérêts 'CHAP66')	1 222 694	1 261 100	1 787 246	1 557 118,13	646 850,63	1 853 794,68	1 535 290,00	1 913 611,00
EPARGNE NETTE (EPARGNE BRUTE - Remboursement annuel capital de la dette)	18 586	-398 406	354 257	-66 161,72	-1 265 680,37	-58 736,32	-452 145,40	127 598,04

8.8 La capacité de désendettement

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 13/02/2026



ID : 027-252703863-20260211-20261011-DE

CAPACITE DE DESENDETTEMENT	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP +RAR 2026	CFU 2026		
CAPITAL RESTANT DÛ au 31/12/N-1	10 559 125,37	11 211 681,29	10 623 753,58	11 433 711,46	12 292 166,56	12 292 166,56	12 869 867,56	11 685 309,16
Montant annuel souscrit	2 100 000,00	1 300 000,00	2 510 000,00	2 550 000,00	2 591 000,00	2 841 000,00	1 150 000	1 150 000
Montant annuel remboursé	-1 447 444,08	-1 887 927,71	-1 700 042,12	-1 941 544,90	-2 263 299,00	-2 263 299,00	-2 334 558	-2 071 220
CAPITAL RESTANT DÛ au 31/12/N	11 211 681,29	10 623 753,58	11 433 711,46	12 292 166,56	12 619 867,56	12 869 867,56	11 685 309,16	10 764 089,20
Ratio en année (CRD au 31/12/N / Epargne brute) ≤ 6 à 8 ans	7,65 Années	7,13 Années	5,57 Années	6,55 Années	12,65 Années	5,84 Années	6,21 Années	4,90 Années
Ratio montant annuel remboursé d'emprunts ≤ 50% de la CAF Brute = (CAPITAL (DI c/16) + INTERETS (DF c/66 hors intérêts ligne trésorerie))	115%	142%	96%	119%	260%	118%	142%	107%
Nb habitants PRECOVAL (périmètre INSEE)	171 798	171 596	171 441	164 176	164 106	164 106	164 036	163 966
Ratio dette/habitants (€/hab.)	65,26 €	61,91 €	66,69 €	74,87 €	76,90 €	78,42 €	71,24 €	65,65 €

Entre 2022 et 2026, la dette progresse régulièrement et la capacité de désendettement se tend fortement : le ratio atteint près de **13 ans** dans le BP 2026, bien au-delà du seuil d'alerte (6 à 8 ans). Le poids annuel du remboursement de la dette dépasse largement la capacité d'autofinancement brute, ce qui traduit une situation financière sous contrainte.

À partir de 2027, les projections montrent une amélioration : la capacité de désendettement revient autour de **6 ans** et la dette par habitant diminue. Cette amélioration reste toutefois dépendante de la maîtrise de l'endettement nouveau et du redressement durable de l'épargne.